

CRIC n° 107 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'énergie, du climat et du logement

Mardi 18 mars 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
La situation des agences immobilières sociales en Wallonie – Auditions.....	1
Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE).....	1
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	2
Interpellation de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les 25 000 demandes de primes Énergie en 15 jours » ;	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le chaos administratif à la suite de l'annonce brutale de la réforme des primes énergétiques » ;	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la violation du décret du 21 novembre 2024 relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes par la réforme des primes Énergie » ;	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis du Conseil d'État sur la réforme des primes et la volonté du Gouvernement d'imposer une réforme sans existence juridique » ;	
Question orale de Mme Özlem Özen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les citoyens confrontés à un processus chaotique et une plateforme saturée à l'échéance du 28 février 2025 » ;	
Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis du Conseil d'État concernant l'avant-projet d'arrêté modifiant le système de primes à la rénovation » ;	
Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la saturation des services de la Région wallonne face à la fin de la période transitoire vers le nouveau système de primes à la rénovation » ;	
Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la catastrophe des annulations de chantiers, des faillites et des licenciements en cascade dans le secteur de la rénovation » ;	
Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le monitoring budgétaire des primes et les contradictions entre le précédent ministre de l'Énergie et le Gouvernement actuel » ;	
Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inconnue pour la réforme définitive des primes annoncée en octobre 2026 » ;	
Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude du Centre d'études en habitat durable de Wallonie (CEHD) sur la réforme des primes » ;	
Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi des demandes de maintien des primes à la rénovation dans l'ancien régime » ;	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la réforme des primes énergétiques » ;.....	2

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Özlem Özen – Mme Céline Tellier – M. Laurent Devin – M. Olivier Maroy – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des certificats de performance énergétique des bâtiments (PEB) »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de l'agrivoltaïsme »..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le résultat de la consultation de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) sur l'évaluation des communautés d'énergie »..... 23

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat »..... 24

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les publicités frauduleuses en matière de primes avec le logo de la Wallonie »..... 25

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur la précarité énergétique » ;

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'explosion de la précarité énergétique en Wallonie » ;

Question orale de Mme Veronica Cremasco à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) relative aux dépenses et la privation énergétiques en Wallonie »..... 27

Intervenants : M. le Président – M. Jori Dupont – Mme Christie Morreale – Mme Veronica Cremasco – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état d'avancement et l'opérationnalisation du plan Air-Climat-Énergie (PACE) » 30

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les participations des provinces wallonnes au sein de la Société wallonne du logement (SWL) et des sociétés de logement de service public (SLSP) »..... 31

Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la problématique des logements insalubres dans les grandes villes »..... 32

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la répartition du pourcentage de logements sociaux entre les communes »..... 33

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Jacques Cloquet – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque d'accroissement de pénurie d'offres locatives en Wallonie ».....34

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les perspectives pour l'habitat alternatif en Wallonie ».....35

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'explosion des loyers en Wallonie ».....37

Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Cécile Neven, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 39

Interpellations et questions orales retirées..... 39

LISTE DES INTERVENANTS..... 40

ABRÉVIATIONS COURANTES.....41

COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Olivier Maroy, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La situation des agences immobilières sociales en Wallonie – Auditions

M. le Président. – Pour rappel, lors de notre dernière réunion, nous avons chargé le greffe de prendre contact avec les organismes que nous souhaitions auditionner concernant la situation des AIS en Wallonie. Il s'agissait de fixer un calendrier d'auditions. Les contacts ont été pris. En tenant compte des disponibilités de chaque organisme, je vous propose le calendrier suivant :

- mardi 1^{er} avril, à partir de 9 heures 30, nous auditionnerions l'Union wallonne des agences immobilières sociales, le Fonds du logement de Wallonie et le département du SPW TLPE ;
- mardi 15 avril, à partir de 14 heures, nous auditionnerions le Service commun d'audit, le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat.

Cette proposition peut-elle convenir à chacun ? Je ne vois pas d'expression contraire, il en sera donc fait ainsi. Je vous remercie.

La Commission décide de procéder mardi 1^{er} avril 2025 à l'audition :

- *d'un représentant habilité de l'Union wallonne des agences immobilières sociales (UWAIS) ;*
- *d'un représentant habilité du Fonds du logement de Wallonie (FLW) ;*
- *d'un représentant habilité du Département du Service public de Wallonie Territoire, Logement,*

Patrimoine, Énergie (SPW TLPE) chargé des dossiers concernant les agences immobilières sociales.

La Commission décide de procéder mardi 15 avril 2025 à l'audition :

- *d'un représentant habilité du Service commun d'audit ;*
- *d'un représentant habilité du Syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC) ;*
- *d'un représentant habilité du Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat (RWDH).*

Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)

M. le Président. – Toujours concernant l'agenda des travaux, je vous informe que la Sous-commission du contrôle de la CWaPE se réunira le mardi 15 avril entre 9 heures 30 et 10 heures. L'objectif sera d'examiner les prochaines tâches qui lui reviennent. La Commission de l'énergie, du climat et du logement se réunira donc après la réunion de la Sous-commission, à partir de 10 heures. Elle ne devrait pas être fort longue, tenez-vous donc prêts.

Cette proposition peut-elle convenir à chacun ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

(M. Janssen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS
ORALES**

Interpellation

de M. Jori Dupont

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les 25 000 demandes de primes Énergie en 15 jours »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le chaos administratif à la suite de l'annonce brutale de la réforme des primes énergétiques »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la violation du décret du 21 novembre 2024 relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes par la réforme des primes Énergie »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis du Conseil d'État sur la réforme des primes et la volonté du Gouvernement d'imposer une réforme sans existence juridique »

Question orale

de Mme Özlem Özen

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les citoyens confrontés à un processus chaotique et une plateforme saturée à l'échéance du 28 février 2025 »

Question orale

de Mme Céline Tellier

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'avis du Conseil d'État concernant l'avant-projet d'arrêté modifiant le système de primes à la rénovation »

Question orale

de Mme Céline Tellier

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la saturation des services de la Région wallonne face à la fin de la période transitoire vers le nouveau système de primes à la rénovation »

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la catastrophe des annulations de chantiers, des faillites et des licenciements en cascade dans le secteur de la rénovation »

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le monitoring budgétaire des primes et les contradictions entre le précédent ministre de l'Énergie et le Gouvernement actuel »

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'inconnue pour la réforme définitive des primes annoncée en octobre 2026 »

Question orale

de M. Laurent Devin

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude du Centre d'études en habitat durable de Wallonie (CEHD) sur la réforme des primes »

Question orale

de M. Olivier Maroy

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi des demandes de maintien des primes à la rénovation dans l'ancien régime »

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le suivi de la réforme des primes énergétiques »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Dupont, sur « les 25 000 demandes de primes Énergie en 15 jours » ;
- Mme Özen, sur « le chaos administratif à la suite de l'annonce brutale de la réforme des primes énergétiques » ;
- Mme Özen, sur « la violation du décret du 21 novembre 2024 relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques wallonnes par la réforme des primes Énergie » ;
- Mme Özen, sur « l'avis du Conseil d'État sur la réforme des primes et la volonté du Gouvernement d'imposer une réforme sans existence juridique » ;
- Mme Özen, sur « les citoyens confrontés à un processus chaotique et une plateforme saturée à l'échéance du 28 février 2025 » ;
- Mme Tellier, sur « l'avis du Conseil d'État concernant l'avant-projet d'arrêté modifiant le système de primes à la rénovation » ;
- Mme Tellier, sur « la saturation des services de la Région wallonne face à la fin de la période transitoire vers le nouveau système de primes à la rénovation » ;
- M. Devin, sur « la catastrophe des annulations de chantiers, des faillites et des licenciements en cascade dans le secteur de la rénovation » ;
- M. Devin, sur « le monitoring budgétaire des primes et les contradictions entre le précédent ministre de l'Énergie et le Gouvernement actuel » ;
- M. Devin, sur « l'inconnue pour la réforme définitive des primes annoncée en octobre 2026 » ;
- M. Devin, sur « l'étude du Centre d'études en habitat durable de Wallonie (CEHD) sur la réforme des primes » ;
- M. Maroy, sur « le suivi des demandes de maintien des primes à la rénovation dans l'ancien régime » ;
- Mme Goffinet, sur « le suivi de la réforme des primes énergétiques ».

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, la presse a révélé que suite à la réforme de la prime énergétique que vous avez décidée avec le Gouvernement MR-Engagés, qui réduit les aides de 60 %, l'administration a reçu 25 000 demandes en seulement deux semaines.

Vous aviez laissé aux familles jusqu'au 28 février – un peu une forme de dernière chance – pour bénéficier de l'ancien régime des primes. En réalité, cette dernière

chance était bien plus courte, puisque l'autre condition pour pouvoir accéder à l'ancien régime était de payer 20 % du devis avant 23 heures 59, le 23 février, alors que vous aviez communiqué votre décision vers midi. En clair, vous avez laissé aux familles moins de 12 heures pour trouver parfois 5 000, 10 000 voire 15 000 euros. Ce faisant, vous avez exclu un bon nombre de familles pour qui il était impossible de réunir une somme en si peu de temps ou qui n'avaient même pas eu le temps de voir l'information. Je voyais encore un reportage à la RTBF où des citoyens qualifiaient cette méthode de « méthode de voyous ». Je n'aurais pas dit mieux.

La conséquence est que sur les 25 000 demandes de primes, il y aura sans doute un taux moins élevé d'acceptation que d'habitude. Un représentant du SPW le confirme : l'on risque d'être en dessous du taux d'acceptation parce qu'il y aura sans doute des dossiers incomplets.

Voici donc des milliers de familles victimes de la politique de coupes budgétaires du MR et des Engagés. C'est toujours la même logique : on fait payer la classe travailleuse pour combler les déficits.

Pourquoi n'avez-vous pas permis aux familles de verser les 20 % de devis jusqu'au 28 février afin qu'elles puissent réellement bénéficier de l'ancien régime ? Pourquoi leur avoir imposé un délai aussi irréaliste ?

Pour justifier votre réforme qui pénalise autant les familles que les indépendants du secteur de la construction, vous avez affirmé qu'aucun monitoring budgétaire des primes énergétiques n'avait été réalisé. Vous avez déclaré à plusieurs reprises en commission : « Personne ne s'est inquiété de connaître les montants engagés par la Wallonie ». Vous avez répété trois fois les mots « absence de monitoring » lors de notre dernière commission. Pourtant, votre prédécesseur affirme – documents à l'appui –, que les primes étaient bien suivies par les cellules Énergie et Logement du SPW et qu'un monitoring existait bel et bien. Il précise : « Certes, il n'était pas transmis au gouvernement, mais je les recevais chaque semaine. Il n'y avait aucun dérapage budgétaire ».

Dès votre prise de fonction, il aurait donc suffi de demander ce rapport – qui a été transmis constamment à votre prédécesseur par l'administration – pour obtenir ces informations. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Pourquoi avez-vous affirmé qu'aucun monitoring n'existait alors qu'il existait bien ?

Je précise que je parle bien du monitoring effectué par le SPW sur les primes Énergie classiques, car pour ce qui concerne les primes Écopack et Rénopack, le ministre-président Dolimont a reconnu hier qu'il était au courant qu'un monitoring était réalisé.

Hier, M. Dolimont a lui-même reconnu qu'il était au courant qu'un monitoring était réalisé par la Société wallonne du crédit social ; ce qui contredit votre affirmation de l'absence de monitoring. Après l'allocation loyer, dont on attend toujours l'analyse juridique, après la suppression des 25 % du logement social – le secteur ayant démenti vos propos –, voici un troisième « couac » puisque vous prétendez une chose qui est démentie dans la foulée par votre prédécesseur. Finalement, M. Dolimont est obligé de reconnaître qu'il y avait bien des monitorings, a minima sur Écopack et Rénopack. Quant à celui du SPW, il y en avait également sous votre prédécesseur.

M. le Président. – Nous en venons donc aux questions de Mme Özen. Mme Tellier n'est pas encore arrivée, son train ayant du retard. Elle va nous rejoindre rapidement. Je vous propose de poser vos quatre questions à la suite. Vous avez donc quatre fois cinq minutes.

La parole est à Mme Özen pour poser ses questions.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, une chose est certaine, c'est que votre réforme des primes Énergie a semé un chaos inacceptable au sein de la population.

Vous avez plongé des milliers de citoyens et des entreprises dans l'incertitude la plus totale. Vous avez mis à genoux les services administratifs et les guichets énergie qui, depuis l'annonce brutale de votre réforme, le 13 février dernier, ont été submergés par des milliers de demandes. Cette vague sans précédent provoquée par votre Gouvernement a surchargé des services administratifs déjà sous tension.

Elle a aussi laissé des milliers de citoyens sans réponse. De nombreux citoyens n'ont pas pu finaliser leur dossier à temps en raison d'une défaillance du système informatique sur la plateforme « Mon espace ». Confirmez-vous cette défaillance ? Quels recours seront offerts aux citoyens lésés ? Compte tenu de ces éléments, les services en charge de la transition ont-ils reçu des consignes de souplesse dans l'examen des dossiers ou appliqueront-ils strictement les règles administratives ?

Dans ce chaos total, plus de 25 000 demandes auraient été introduites en seulement 15 jours, alors que l'administration ne traite habituellement que 2 050 dossiers par mois. Confirmez-vous ces chiffres ? Pourquoi avoir imposé une telle réforme sans anticiper l'afflux massif des demandes et sans garantir un dispositif administratif adapté capable d'absorber ces nouvelles demandes ? Confirmez-vous que les agents de l'administration et des guichets énergie n'ont reçu qu'une formation expresse de 2 heures donnée par vidéoconférence le lendemain de l'annonce de votre réforme et que, ce faisant, une administration qui n'était

pas préparée pour répondre directement aux questions a dû faire face aussi à cette précipitation ?

Dans ce chaos, avez-vous néanmoins mobilisé des renforts humains pour faire face à cette surcharge ? Si ce n'est pas le cas, comptez-vous renforcer les équipes ? Confirmez-vous qu'une partie des appels a été soustraite ?

Madame la Ministre, lors de l'adoption du décret du 21 novembre 2024 sur la simplification administrative, votre collègue, Mme Galant, avait souligné l'importance de garantir à tous les citoyens, y compris ceux qui ne maîtrisent pas les outils informatiques, la possibilité de réaliser leurs démarches autrement qu'en ligne. Elle avait notamment cité l'exemple de sa propre mère qui, comme tant d'autres citoyens, pourrait être confrontée à des difficultés face à l'obligation d'effectuer des démarches ou des procédures administratives exclusivement numériques. Or votre Gouvernement a pris la décision, le jour même, le 13 février 2025, de modifier brutalement le régime des primes énergie, ne laissant que quelques heures aux citoyens pour soumettre leur demande uniquement via la plateforme électronique.

En réalité, ceux qui n'ont pas eu l'information à temps ou ceux qui ne disposent pas des compétences numériques suffisantes, ou même tout simplement du matériel informatique, se sont retrouvés privés de toute alternative papier ou physique en contradiction directe avec l'article 13, alinéa 1^{er}, 3^o du décret précité qui impose aux autorités publiques de garantir, et je cite, « la possibilité de réaliser les démarches administratives ou les communications autrement qu'en ligne, en prévoyant pour ses usagers un accueil physique, un service téléphonique ou un contact par voie postale. » Comment justifiez-vous cette violation des principes que votre propre parti a défendus et que vous avez vous-même soutenus ? Considérez-vous que la réforme des primes respecte les dispositions du décret sur la simplification administrative ?

Concernant l'avis du Conseil d'État sur la réforme des primes et la volonté du Gouvernement d'imposer une réforme sans existence juridique, votre réforme a suscité la polémique, et c'est le moins que l'on puisse dire. Comme je l'avais souligné lors de la précédente Commission, votre texte présente des failles juridiques incontestables. Des experts juridiques et d'autres collègues parlementaires ont sérieusement mis en doute la légalité de votre réforme. Je persiste à dire que vous avez chargé votre administration d'appliquer un texte, une réforme, qui n'existe pas juridiquement. Vous avez imposé aux citoyens une réforme alors qu'elle n'en est qu'au stade de la première lecture, sans avis du Conseil d'État, sans publication au *Moniteur belge*, c'est-à-dire une réforme qui n'a pas d'existence juridique puisqu'elle n'a pas encore été adoptée définitivement. Dès lors, votre texte n'existe pas et votre réforme n'a pas de valeur légale.

Comment justifiez-vous l'application d'un texte qui n'a pas d'existence légale ? Pouvez-vous nous indiquer si le Conseil d'État a désormais rendu son avis ? Il m'est également revenu que le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie s'est saisi de cette problématique. Qu'en est-il exactement ? Un avis d'initiative a-t-il été rendu ou le sera-t-il prochainement ? Pouvez-vous nous fournir des informations concernant cet avis tant attendu ?

Certains citoyens lésés envisagent désormais un recours – c'est tout à fait légitime – devant les tribunaux. Comment réagissez-vous face à cette éventualité ? Concernant aussi la plateforme qui a été saturée à l'échéance du 28 février, vous savez que le délai du 28 février accordé aux citoyens concernés pour mettre à jour leur dossier afin de bénéficier de l'ancien régime a été pour le moins chaotique.

J'utilise souvent ce mot chaotique, mais c'est un véritable fil conducteur de votre réforme. En fait, il y a un chaos au niveau juridique, au niveau administratif et au niveau humain indéniable. Toute cette précipitation a fait que c'est chaotique, il n'y a pas d'autre mot. Chaotique. De nombreux citoyens ont rapporté des dysfonctionnements sur cette plateforme numérique qui les a empêchés de soumettre leurs dossiers dans les délais.

Pouvez-vous nous confirmer cet état des lieux sur les problèmes techniques qu'ils ont rencontrés ? Avez-vous aussi la garantie que tous les citoyens concernés ont pu déposer leur dossier à temps ? Allez-vous réexaminer les dossiers des personnes qui n'ont pas pu finaliser leurs démarches en raison de ces problèmes techniques ? Combien de dossiers ont été déposés à temps et combien ont été rentrés hors délais pour cause de retard par rapport aux délais qui leur avaient été imposés ?

J'ai aussi pris connaissance sur le site officiel du logement en Wallonie du SPW qui dit ceci : « Le Gouvernement wallon a décidé d'adopter, ce 13 février 2025, un régime de soutien temporaire. Nous vous informons d'ores et déjà des nouvelles dispositions prises et qui, dès leur application au *Moniteur belge*, entreront rétroactivement en vigueur à partir du 14 février 2025. »

Il y avait encore toute une série d'informations et il était aussi demandé de ne pas appeler l'administration pour savoir si le dossier était effectivement rentré : « Circulez, il n'y a rien à voir ».

La décision du Gouvernement wallon de rendre rétroactives les nouvelles règles relatives aux primes soulève de graves interrogations juridiques. Vous affirmez que ces nouvelles règles et ces dispositions entreront en vigueur rétroactivement au 14 février de cette année, alors que l'arrêté correspondant n'a été adopté qu'en première lecture. Or, en vertu des

principes fondamentaux du droit belge, un arrêté ne peut être rétroactif sans base légale explicite, et sans avoir suivi une procédure rigoureuse.

La lecture unique qui permet d'éviter l'avis du Conseil d'État est la seule procédure qui permette une rétroactivité immédiate et valide. En l'absence de cette procédure, cette rétroactivité est illégale et elle expose l'arrêté à un risque élevé d'annulation devant le Conseil d'État.

On se pose dès lors toute une série de questions qui découlent de cette situation. Comment allez-vous faire face à ces risques de voir une population en désarroi qui ne va pas en rester là et qui, si elle se trouve lésée, va introduire des procédures en cascade auxquelles vous allez devoir faire face ?

Tous les bénéficiaires potentiels des anciennes primes ont vu leurs droits bafoués du jour au lendemain sans avoir eu la possibilité de s'y préparer. En agissant de la sorte, votre Gouvernement viole les principes de prévisibilité et de sécurité juridique pourtant essentiels à une gouvernance respectueuse des citoyens et des principes de l'État de droit. Comment justifiez-vous que votre méthode court-circuite les règles de bonne gouvernance et plonge les citoyens dans l'incertitude ?

Allez-vous persister dans cette voie risquée ou bien allez-vous – enfin – prendre la mesure des enjeux juridiques et humains que cette réforme précipitée engendre ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier pour poser ses questions.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, le 13 février dernier à midi, votre Gouvernement a annoncé, dans une précipitation pour le moins brutale, une réforme des primes à la rénovation. Comme j'ai eu l'occasion de le relever lors du débat parlementaire précédent, ainsi que d'autres collègues – notamment du PS –, annoncer la mise en application de changements concrets pour les citoyennes et les citoyens en application le soir même de l'adoption par le Gouvernement pose question.

En effet, un arrêté nécessite plusieurs étapes avant d'être adopté, notamment la concertation des parties prenantes et l'avis du Conseil d'État. Vous aviez répondu que « Le principe de mutabilité autorise les pouvoirs publics à adapter à tout moment leur politique. Un dérapage budgétaire peut justifier l'application de manière rétroactive d'une nouvelle réglementation dès lors que celle-ci est nécessaire au bon fonctionnement et à la continuité des services ».

Face à cette insécurité juridique, les citoyens se mobilisent pour défendre leurs droits. Comme le relatait récemment un article de *L'Avenir*, près de 500 personnes sont déjà en contact pour envisager un recours contre votre réforme. Nous attendons tous et toutes l'avis du

Conseil d'État. Avez-vous reçu l'avis du Conseil d'État sur votre avant-projet d'arrêté ? Pourriez-vous nous en indiquer son contenu ? Quel est son positionnement concernant la rétroactivité de votre texte et sa légalité ?

Le Conseil d'État a-t-il souligné, par exemple, que demander aux citoyens de verser 20 % de l'acompte de leurs travaux en 12 heures constituait une inégalité de traitement ? En effet, la brutalité de votre annonce a engendré une inégalité entre celles et ceux dont l'activité professionnelle leur permettait de s'informer en cours de journée et celles et ceux qui n'ont eu l'information qu'au JT du soir ou dans le journal du lendemain, ou encore ultérieurement, puisque tout le monde n'est pas scotché non plus à l'actualité. Il s'agit là d'une pratique que nous jugeons déloyale et peu démocratique.

Auquel cas, quelles modifications avez-vous prévues pour répondre à l'avis du Conseil d'État ? Plus largement, quelles mesures avez-vous mises en place pour garantir la sécurité juridique de votre réforme, sachant que les recours des citoyens et des professionnels mis face au fait accompli – au fait du prince, j'ai envie de dire – sont annoncés ? Avez-vous prévu de corriger votre projet tenant compte des motifs sérieux avancés par les futurs requérants ? Avez-vous prévu des concertations avant de présenter le texte en deuxième lecture au Gouvernement ? Quel est votre calendrier en vue de l'adoption définitive du texte ?

Voilà pour ma première catégorie de questions d'ordre plus juridique.

Je reviens un peu plus largement sur votre réforme, cette annonce qui a maintenant un peu plus d'un mois, avec pourtant une période transitoire qui est terminée déjà depuis deux semaines. En conséquence, selon un article de *L'Avenir*, 25 000 demandes auraient été introduites en 15 jours pour bénéficier des anciens montants, soit l'équivalent d'une année complète de demandes en 15 jours.

Effectivement, bon nombre de nos concitoyens se sentent lésés par cette situation, à juste titre. Pendant six mois, ils sont restés dans le flou, sans aucune indication claire sur la trajectoire de votre Gouvernement. Nous avons pourtant posé de nombreuses questions. Il est vrai que la DPR, l'accord de gouvernement, était particulièrement inquiétante à cet égard. Soudainement, du jour au lendemain, les citoyens ont dû s'adapter, trouver en quelques heures des milliers d'euros pour financer 20 % au minimum de leurs travaux et espérer ainsi pouvoir respecter le budget global qu'ils s'étaient fixé et que leur audit énergétique, devenu obsolète en quelques heures, sur le plan de l'estimation budgétaire, avait estimé. Ceci, en espérant, comme je l'ai dit, qu'ils aient eu seulement accès très rapidement à l'information de votre conférence de presse.

Qui peut mobiliser, en moins de 12 heures, 5 000, 10 000 ou 20 000 euros d'un budget total de travaux qui peut grimper à plusieurs dizaines de milliers d'euros ?

Madame la Ministre, pourriez-vous faire l'évaluation du déroulement de cette période transitoire, dont la brièveté est particulièrement préoccupante ? Confirmez-vous également le chiffre avancé par *L'Avenir* de 25 000 demandes en 15 jours ?

Il apparaît que le site internet de la Région wallonne, où les ménages peuvent déposer leur dossier, a été saturé à plusieurs reprises. Je l'ai moi-même constaté dès le 13 février en soirée, mais aussi dans les jours qui ont suivi. En conséquence, plusieurs personnes ont eu des difficultés pour se mettre en ordre. Dans le cadre du traitement des dossiers, avez-vous prévu de tenir compte des défaillances techniques des services en raison sans doute d'un afflux exceptionnel, lui-même la conséquence directe de la brutalité de votre réforme ?

Lors du débat parlementaire, plusieurs collègues, notamment M. Maroy qui était déjà présent, invitaient votre administration à avoir « une certaine empathie, une certaine tolérance en n'étant pas ultra pointilleux dans le traitement des dossiers arrivés lors de cette période transitoire. » La suggestion de notre collègue, du même parti que vous, était : « Dès lors qu'il y avait eu un paiement qui avait été fait sur une facture, mais peut-être pas sur l'autre – une sur la toiture, mais pas sur les châssis, par exemple –, que l'on comprenne que la personne était bien engagée dans une démarche et qu'il y ait une certaine latitude pour ces personnes. » Madame la Ministre, avez-vous donné des indications de cet ordre à votre administration concernant les dossiers incomplets reçus lors de la période transitoire ? Avez-vous demandé une certaine latitude, comme suggéré par votre coreligionnaire ?

Pourtant, on peut lire sur le site de votre administration qu'une demande incomplète sera irrecevable et ne pourra pas être prise en compte et qu'elle ne pourra pas être complétée par la suite. On a de sérieux doutes sur ce droit à l'erreur administrative. J'entendais encore une autre de vos coreligionnaires ce matin se réclamer.

Qu'en est-il des personnes ayant payé un acompte de 20 % sur leurs travaux, mais sans précision sur une tranche considérée comme primable ? Ont-ils ou non été acceptés dans le dispositif ? C'est le cas, par exemple, des personnes qui, sur le terrain, ont bien légitimement – il faut être un peu pragmatique par rapport à la situation réelle – commencé par des travaux de gros œuvre avant d'attaquer l'isolation. On ne commence pas par isoler avant d'avoir fait le gros œuvre. Cela semble un petit peu logique. Aujourd'hui, ces personnes se retrouvent sur le carreau parce qu'ils n'ont pas payé nécessairement les 20 % liés à l'isolation en tant que telle ; de même pour celles et ceux qui, par exemple, avaient décidé de phaser leurs travaux, changeant les

châssis puis décalant l'isolation des murs à quelques mois.

Ce sont des cas concrets qui nous reviennent des citoyens sur le terrain et que votre réforme met à mal avec cette approche brutale.

Concrètement, comment avez-vous prévu, dans ce contexte d'urgence que vous avez créé, de garantir une gestion équitable des dossiers reçus ?

En ce qui concerne les guichets Énergie, pourriez-vous également nous faire état des demandes qui leur ont été adressées depuis le 13 février ? Le guichet de Mons, par exemple, annonçait dans la presse, le 24 février déjà, être sollicité cinq fois plus que d'habitude. Confirmez-vous cette information ? Avez-vous reçu un retour similaire de la part des autres guichets ? Quelles actions avez-vous mises en place pour les aider à faire face à ces demandes extrêmement nombreuses et urgentes ?

J'ai également lu dans la presse que le SPW avait dû faire appel à un renfort externe pour la permanence téléphonique – du privé donc. Pourriez-vous faire le point sur le nombre d'appels reçus par vos services et ce renfort par le secteur privé ? Quel a été le coût de ce renfort pour la Région ?

M. le Président. – La parole est à M. Devin pour poser ses questions.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la réforme brutale des primes à la rénovation provoque – vous devez pouvoir l'accepter et le constater – un véritable séisme économique dans le secteur de la rénovation. Des dizaines de témoignages d'entrepreneurs, de petits indépendants, d'artisans, font état d'une vague d'annulations de chantiers. D'autres craignent que leur carnet de commandes diminue très rapidement après les chantiers en cours. Cela met en péril des centaines d'emplois en Wallonie. Quel est l'impact chiffré de cette décision sur l'activité du secteur de la rénovation et de l'emploi ? Des faillites, des licenciements, voilà ce que l'on nous rapporte, voilà ce qui se dit et s'écrit. Comment votre Gouvernement compte-t-il éviter cette hécatombe ? Ou le prenez-vous pour quelque chose de parallèle ou d'attaché à votre décision : « C'est le prix à payer » ? En plus des primes non données, ce sont ces emplois perdus.

Pourquoi avoir pris une décision aussi brutale, sans concertation avec les acteurs du secteur, alors même qu'Embuild Wallonie alertait sur le risque d'un effondrement du marché ? Vous m'avez répondu à cette question il y a trois semaines. Est-ce la même réponse ou y a-t-il chez vous une prise de recul par rapport à ce qui a été fait ?

Envisagez-vous des mesures d'accompagnement pour les petites entreprises de la rénovation qui subissent de plein fouet votre décision et qui n'ont pas

de plan B ? Le chaos engendré par cette réforme met à genoux des centaines d'acteurs économiques et menace directement l'avenir du secteur de la rénovation en Wallonie. Comptez-vous revoir votre position avant qu'il ne soit trop tard pour ce secteur ?

Un autre aspect est le monitoring budgétaire des primes et les contradictions entre les déclarations du précédent ministre de l'Énergie, M. Henry, et le Gouvernement actuel. Qu'il ne soit pas d'accord sur les mesures, on pouvait tous en être conscients, mais M. Henry dit surtout qu'il n'est pas d'accord sur ce qui est raconté, sur le *storytelling*, le récit que vous en faites, Madame la Ministre, ainsi que le récit qu'en fait M. le Ministre-Président, Adrien Dolimont.

Cette réforme est un choix politique du Gouvernement : réforme chaotique, catastrophique pour des milliers de citoyens et des acteurs de la rénovation. Comme M. le Ministre-Président, vous avez affirmé publiquement que l'explosion des coûts des primes était due à l'absence de monitoring sous la législature précédente. Pourtant, l'ancien ministre de l'Énergie, Philippe Henry, a remis en cause ces propos et a déclaré : « Je ne vois pas où se trouve le dérapage budgétaire. »

Il a également précisé que le rapport de monitoring sur les primes Écopack et Rénopack a été rédigé par l'un des deux commissaires du Gouvernement à la Société wallonne du crédit social, également membre du cabinet de la ministre wallonne de la Fonction publique de l'époque, Mme Valérie De Bue.

Ce rapport mensuel indiquait clairement l'évolution des dossiers et que le ministre du Budget, l'actuel ministre-président Adrien Dolimont, était donc informé de cette situation. M. Henry s'interroge : pourquoi un inventaire complet n'a-t-il pas été réalisé dès le début du Gouvernement au regard du risque de dérapage qui en découlerait ?

Par ailleurs, les primes indépendantes des prêts à taux zéro gérés par les cellules Énergie et Logement du SPW faisaient aussi l'objet d'un suivi hebdomadaire communiqué à M. le Ministre Henry. Selon lui, ce suivi régulier ne montrait aucun dérapage budgétaire.

Dans ces conditions, comment dénouer le vrai du faux ? Hier, plusieurs collègues ont tenté d'y voir plus clair. Des échanges se sont déroulés en Commission chez M. Ministre-Président Dolimont, mais force est de constater qu'il subsiste des zones d'ombre. Je m'adresse à vous les concernant.

Madame la Ministre, quand avez-vous été informée d'un dérapage budgétaire dans le régime des primes ? Pourquoi le ministre du Budget, qui recevait ces rapports, n'a-t-il pas réagi plus tôt si un tel risque de dérapage budgétaire existait ? Les propositions budgétaires transmises à votre attention et à celle du ministre du Budget par la SWCS et le SPW TLPE pour

l'ajustement 2024 et le budget initial 2025 – nous revenons à l'année passée – disponibles à votre entrée en fonction en juillet dernier faisaient-elles état d'un dérapage budgétaire ? C'est très important que ces éléments soient portés à notre connaissance.

Quand en êtes-vous informée ? À quelle date avez-vous pris connaissance de ce prétendu dérapage budgétaire à la SWCS et au SPW TLPE ? Était-ce lors du conclave budgétaire tenu avant les élections d'octobre ou pas ?

Dans l'hypothèse d'un tel dérapage, pourquoi avoir réduit les budgets pour les primes de 7 millions d'euros en engagements et de près de 16 millions d'euros en liquidations au budget 2025 ? Et pourquoi avoir attendu la mi-février 2025 pour prendre des mesures dans la précipitation ?

Madame la Ministre, pouvez-vous nous confirmer que les trois quarts de l'augmentation des dossiers ont eu lieu après juillet 2024, sous votre Gouvernement, et pourraient trouver leur source dans le vent de panique suscité par la Déclaration de politique régionale qui annonçait « privilégier les prêts aux primes à l'avenir » ?

Madame la Ministre, vous nous avez annoncé une réforme définitive des primes pour octobre 2026, soit dans un an et demi. S'ouvre alors une période d'incertitude et de paris pour ceux qui en ont encore les moyens.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous garantir que cette future réforme n'engendrera pas une nouvelle coupe budgétaire sous prétexte d'une maîtrise des finances publiques ? Comment envisagez-vous de rattraper le retard des rénovations énergétiques que votre Gouvernement – et votre ministère en particulier – est en train d'aggraver ?

Vous avez parlé de prêts à taux zéro pour compenser la réduction des primes. Comptez-vous faire reposer la rénovation sur l'endettement des ménages plutôt que sur un vrai soutien public ? Comment assurez-vous la justice sociale dans cette future réforme, alors que les coupes actuelles pénalisent principalement les classes moyennes et populaires ? Peut-on espérer que, cette fois, votre réforme sera largement concertée et qu'une information adéquate sera assurée tant aux citoyens qu'aux acteurs du secteur ?

Lors du débat sur la réforme des primes, vous avez indiqué avoir sollicité une étude auprès du Centre d'étude en habitat durable. Cette analyse semble essentielle pour évaluer les impacts de cette réforme contestée et brutale, notamment en termes d'équité et d'efficacité.

Pouvez-vous nous donner des informations précises sur cette analyse, les scénarii qui ont été proposés et la manière dont vous avez exploité ces informations dans

vos réflexions ? Comment ces différentes options ont-elles été évaluées et justifiées dans le choix final du Gouvernement ? Pouvez-vous nous communiquer une copie de ce document indispensable pour appréhender pleinement les enjeux et les conséquences de cette réforme ?

Voici pour mes questions. Je n'ai pas employé l'ensemble du temps. J'ai préféré aller droit au but, poser les questions que la population wallonne se pose. Elle attend en tous cas des réponses à ces questions.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, c'est vrai que la récente réforme des primes à la rénovation a entraîné une diminution du nombre de primes disponibles ainsi qu'une réduction des montants accordés. Un dispositif transitoire a été mis en place, permettant aux citoyens déjà engagés dans des travaux de rénovation de demander le maintien du régime précédent, et ce, jusqu'au 28 février 2025. Selon les informations relayées par l'administration, près de 25 000 demandes ont été enregistrées en l'espace de quinze jours, ce qui démontre bien que le temps nécessaire a été donné puisqu'il y a quand même 25 000 personnes qui ont trouvé le temps pour rentrer leurs dossiers.

Il est important de répéter pourquoi le Gouvernement a dû prendre ce genre de décision à contrecœur. Après la bulle du photovoltaïque, la Wallonie était à nouveau confrontée à une gestion catastrophique dans un dossier emblématique des politiques écologistes. À trajectoire constante, rappelons-le, la facture globale pour la Wallonie fin 2025 se serait élevée à 674 millions d'euros. Je répète pour ceux qui traitent ce Gouvernement d'irresponsable, on l'a entendu plusieurs fois, 674 millions d'euros.

Si le délai de quinze jours est relativement court, c'est pour éviter de faire exploser la bulle. C'est aussi et surtout pour sauver le régime de primes. Contrairement à ce qui se passe en Région bruxelloise, en Région wallonne, il n'y a pas de moratoire. Les primes existent toujours. On peut toujours être aidé pour réaliser des travaux dans son habitation.

Dans la capitale, le PS et Ecolo ont supprimé toutes les primes. Il n'y a plus rien. On n'a plus droit à rien. Ici, le Gouvernement MR-Engagés s'est engagé à sauver les primes. Il sauve les primes en Wallonie. Le Gouvernement PS-Ecolo à Bruxelles, lui, supprime les primes. Ce raisonnement est absolument inattaquable. C'est la stricte réalité. Les primes sont sauvées en Wallonie, il y en a encore. À Bruxelles, il n'y a plus rien du tout.

On est très remontés – le mot est faible – au sein de mon groupe. On est très remontés sur la légèreté quand

même dont font preuve certains quant à la gestion de l'argent public. Rappelons quand même que l'argent public, ce n'est pas de l'argent qui vient d'on ne sait où, d'une manne céleste. Cela ne suinte pas des murs, cela ne pousse pas sur les arbres. C'est l'argent des impôts de tous les Wallons et de toutes les Wallonnes.

Les montants proposés vont être inférieurs désormais à ce qui était proposé précédemment, mais ils restent plus importants que dans toutes les Régions voisines. Il s'agit de transformer un système qui a fait exploser les effets d'aubaine parce qu'il y en a eu. Vous n'êtes pas les seuls à être en contact avec la population. Je l'ai été aussi. Des personnes me disent : « on avait déjà entamé telle et telle démarche. » Il y en a aussi qui m'ont dit : « moi j'ai eu 90 % de coup de pouce » et qui s'en étonnaient.

Est-ce vraiment le rôle des pouvoirs publics que de financer à 90 % les travaux de rénovation ? Poser la question, c'est y répondre. Il y a eu des entrepreneurs qui ont démarché, qui sonnaient aux portes pour dire : « Je vois que vos châssis ne sont pas en très bon état. Vous savez que vous pouvez aller jusqu'à 90 % de prime ? » Il y a eu très clairement – qui peut contester cela ? – des effets d'aubaine. Ici, le but, c'est de transformer un système qui était, ma foi, trop généreux pour transformer ces effets d'aubaine en effets de levier.

Messieurs Dupont et Devin, vous êtes revenu sur la question du monitoring, le soi-disant scoop de RTL qui a diffusé ce reportage. Ce reportage n'apporte vraiment aucune preuve réelle de quoi que ce soit. De quoi parlez-vous ? On parle du rapport du commissaire du Gouvernement à la SWCS. Ce rapport met seulement en évidence le flux des emprunts Rénopack, ce qui correspond au total des emprunts, et non des primes dont le montant n'a pas été communiqué au ministre.

Votre parti, Monsieur Dupont, est censé le savoir puisqu'il dispose d'administrateurs à la Société wallonne du crédit social. Sauf que les rapports annuels sur l'administrateur public montrent chaque année que vos administrateurs étaient aux abonnés absents et ne participaient pas aux réunions auxquelles ils étaient convoqués. Cela démontre évidemment un sacré manque de sérieux de votre part.

Monsieur le Président, j'ai quand même envie de rappeler que, hier soir...

M. le Président. – Je vous remercie de conclure.

M. Olivier Maroy (MR). – Je veux bien, mais d'abord, je n'ai pas encore posé mes questions. J'aurais très bien pu – soyons quand même un peu de bon compte – diviser mes questions en trois ou quatre questions différentes. Je n'attaque pas les collègues, ils ont raison de le faire. Ici, j'ai déposé une question dans laquelle je regroupe tout le raisonnement. J'espère que vous me laisserez quand même une certaine latitude.

D'ailleurs, c'est M. Hazée lui-même qui, en Conférence des présidents, a espéré qu'on laisse un peu la latitude.

J'ai envie quand même de rappeler ce que M. Dolimont a dit hier en commission : « Je n'ai pas été informé d'un risque de dérapage budgétaire. Aucun point n'est remonté au Gouvernement ou à moi-même entre juillet 2023 et juin 2024 par le précédent ministre pour indiquer que le dispositif des primes Énergie allait entraîner un dérapage budgétaire non maîtrisable. Si le ministre fonctionnel n'indique pas qu'il y a derrière un stock de dossiers qui ne sont pas encore traités, l'information ne peut pas être connue du ministre du Budget. Pourtant, le ministre de l'Énergie s'engageait à réaliser un monitoring budgétaire du dispositif des primes modifiées ».

Je ne vais pas tout citer, mais donc très clairement : oui, il y a eu un rapport qui a été envoyé par le commissaire du Gouvernement à la Société wallonne du crédit social. Cependant, cela ne concerne que les prêts qui sont traités par cet organisme-là, et évidemment pas l'ensemble des primes qui peuvent être demandées par les citoyens. En plus, ces rapports ne mentionnaient aucunement des montants.

Dès lors, c'est très bien de dire que nous avons 18 dossiers qui sont rentrés – ou, je ne sais pas moi, 1 800 dossiers qui sont rentrés –, mais l'important est de savoir quels montants sont concernés par ces dossiers.

J'en arrive à mes questions. L'administration dispose, Madame la Ministre, d'un délai de trois mois pour statuer sur les 25 000 demandes qui ont été introduites. Où en est le traitement des dossiers à ce jour ?

Étant donné que ces 25 000 demandes représentent une charge de travail exceptionnelle, quelles mesures l'administration prévoit-elle pour absorber ce surcroît de demandes ?

Le transfert du traitement vers le département « logement » avec une équipe d'une trentaine d'agents est-il suffisant pour garantir un examen dans les délais impartis ? Des renforts sont-ils envisagés ?

Dans l'ancien régime, les taux d'acceptation variaient entre 80 % et 94 % selon le type de primes. Dispose-t-on déjà, à ce stade, d'une première estimation du taux d'acceptation des dossiers déposés dans le cadre de cette disposition transitoire ?

Peut-on disposer déjà – sans doute est-ce déjà trop tôt – d'une première évaluation budgétaire des primes concernées par ces 25 000 demandes ?

Enfin, des mesures ont-elles été mises en place pour accompagner les citoyens dont la demande serait malheureusement refusée, notamment en leur offrant des alternatives ou en tout cas un soutien spécifique pour s'adapter aux nouvelles conditions du régime en

vigueur ? Parce que, rappelons-le, les primes ne sont pas abandonnées, les primes sont maintenues, même si elles restent effectivement moins importantes que par le passé.

M. le Président. – Il semblerait que M. Hazée avait effectivement demandé que l'on fasse preuve d'une certaine latitude pour que le débat puisse se tenir.

Mme Özlem Özen (PS). – Il faut expliquer les règles en début de séance parce que M. Maroy est président de la commission et il connaît le règlement.

À partir du moment où il y a une interpellation, il a la possibilité de s'y greffer, mais il ne l'a pas fait. S'il a déposé une question, il faut qu'il intervienne dans les délais impartis pour celle-ci.

J'espère que vous ferez preuve de la même latitude avec les autres collègues qui interviendront lors des questions ou lors de nos répliques.

M. le Président. – Nous sommes tous conscients que cette interpellation et les questions qui y sont jointes sont tout à fait exceptionnelles.

La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – J'ai deux choses à dire. La première, c'est qu'effectivement, on avait dit en Conférence des présidents « une certaine latitude », je l'accorde. Cependant, je rappelle aussi qu'en Conférence des présidents, le MR et Les Engagés ont refusé que l'on transforme ceci en débat, ce qui limitait les interventions.

À partir de ce moment-là, la latitude, je veux bien qu'elle porte sur quelques dizaines de secondes quand on a une question limitée, mais pas sur deux minutes supplémentaires. Je trouve que l'on dépasse largement la latitude ; ou alors, il fallait que le MR et Les Engagés se prononcent pour un débat, comme on l'avait demandé.

M. Olivier Maroy (MR). – Je pense que ce qui aurait été plus intelligent, c'est de déposer trois questions différentes, comme l'ont fait les collègues. Je ne leur en veux pas, c'est conforme aux règles. Je reconnais que j'aurais dû faire cela. La prochaine fois, je ferai trois questions différentes.

M. le Président. – Je propose que nous en venions à la dernière question de Mme Goffinet.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, j'ai la politesse et le respect de vous demander la parole. Ce n'est pas pour mettre de l'huile sur le feu, mais ce qui se passe est très symptomatique. Effectivement, nous avons demandé un débat, ce qui aurait permis à chacun de s'exprimer pleinement. Vous le voyez, on a

fait cela par question et l'on a accepté la décision de la Conférence des présidents. Nous sommes des démocrates.

Je note que M. Maroy n'a pas de mots assez durs pour fustiger Ecolo, mais qu'il s'appuie sur Stéphane Hazée pour lui permettre un droit d'expression plus long. Pour ma part, je n'ai pas de doute sur le fait que vous puissiez être aussi large par rapport à d'autres en commission. Ce que j'espère, c'est que notre président, Monsieur Maroy, puisse l'être à l'avenir dans d'autres questions et dans d'autres débats.

Contrairement à M. Dupont, je ne pense pas que M. Maroy ait excédé de deux minutes ces 3,33 minutes, mais je remercie M. Maroy pour son objectivité, que je reconnais et que je salue. Nous avons été plus intelligents.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, lors de la dernière réunion de cette commission, nous avons eu un large débat sur le sujet. Je ne vais donc pas ici rappeler le contexte que nous connaissons et la situation, puisque aujourd'hui encore d'autres collègues en ont fait mention. Je souhaite cependant faire le point sur le suivi de la mise en œuvre de cette réforme et, surtout, sur le futur.

Mes questions vont se regrouper autour de ces deux thématiques. Tout d'abord, une disposition transitoire était prévue jusqu'au 28 février dernier. En effet, les citoyens disposaient d'un délai jusqu'à cette date pour introduire leur demande de maintien du régime actuel auprès de l'administration. Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur le nombre de dossiers introduits jusqu'au 28 février auprès de l'administration et, surtout, sur la manière dont l'administration va s'organiser pour répondre à ces demandes qui doivent être, nous l'imaginons, nombreuses ? On a évoqué le chiffre, mais je voudrais entendre vraiment la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Quels sont les délais de traitement de ces différentes demandes ?

J'en viens à mon deuxième volet de questions. Avez-vous prévu de mettre en place une communication nouvelle et spécifique sur le système de primes actuel avant la réforme d'octobre 2026, afin de signaler clairement aux citoyens qu'un système de primes existe toujours bel et bien en Wallonie ? De quelle manière travaillez-vous et préparez-vous le futur système de primes qui devra, lui, entrer en vigueur en octobre 2026 ?

Quelle méthodologie mettez-vous en place à ce sujet et comment allez-vous concerter l'ensemble des acteurs des secteurs concernés pour préparer cette réforme ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous rappelle que la décision qui a été prise le 13 février dernier consiste bien à maintenir un régime de soutien, à l'inverse d'un moratoire. L'option retenue témoigne que la rénovation énergétique du secteur résidentiel constitue une priorité pour ce Gouvernement.

Le régime temporaire instauré par la Wallonie permet d'enrayer le dérapage budgétaire constaté et il reste globalement le plus soutenant du pays. Dois-je rappeler qu'à Bruxelles, il n'y a plus de prime du tout ? Dois-je encore rappeler la situation de 2014 où, succédant à un ministre écologiste, le ministre du Logement PS de l'époque avait décidé d'un moratoire ?

Je n'ai pas pour habitude de faire référence au passé et encore moins de jeter l'opprobre, mais il me paraît tout de même utile ici de remémorer certains faits auprès de notre assemblée. La lecture de quelques extraits d'articles de presse de l'époque va nous y aider. Je cite au hasard Sudinfo au sujet du moratoire de 2014 : « Cette réforme visera une simplification et une harmonisation des 20 primes au logement et des 32 primes énergies existantes actuellement en Wallonie, a expliqué le ministre en commission du Parlement wallon. Lors de son conclave budgétaire, le Gouvernement avait décidé d'économiser 25 millions d'euros sur les différentes primes : 10 millions aux logements, 15 millions en énergie. Il veut limiter ce système de primes, accusé de favoriser des effets d'aubaine pour les revenus les plus élevés, mais également des effets pervers ; une partie des primes revenant dans la poche des corps de métier qui les incluent dans leurs tarifs. Le moratoire vise à éviter l'effet bulle que l'on a connu dans d'autres dossiers, a ajouté le ministre de l'époque, en référence au dossier photovoltaïque. »

Je vous cite encore un petit extrait du journal *Le Soir* de l'époque : « Cette décision passe très mal auprès de la Confédération de la construction qui réagit mardi soir en craignant en réalité un recul dramatique de ces aides, une fois la réforme mise en place dans le courant de l'année prochaine ».

Ou encore, un extrait de la RTBF de l'époque : « J'ai besoin de trois mois pour mettre en place un nouveau système », dit-il – le ministre du Logement de 2014 – en ajoutant que « ce système comptera trois ou quatre primes au lieu de 52. On en offre pour tout et n'importe quoi aujourd'hui », dit-il encore en qualifiant le système actuel « d'aveugle ».

Je souligne dès lors qu'à situation équivalente, PS et Ecolo continuent de crier au loup dans ce Parlement alors qu'ils ont pu eux-mêmes prendre des décisions

bien plus pénalisantes pour les citoyens et le secteur de la construction. Le courage politique, la lucidité et la responsabilité semblent malheureusement être à géométrie variable.

Je vous renvoie aussi aux débats en notre Commission, ce 25 février, au cours duquel j'ai eu l'occasion de faire toute la transparence sur les raisons qui ont poussé le Gouvernement à instaurer le régime de soutien temporaire afin de garantir la rénovation énergétique en Wallonie.

Certains vont jusqu'à remettre en cause l'existence même du dérapage budgétaire. Imaginez-vous une seule seconde un gouvernement annoncer une telle réforme, s'il n'y était pas contraint par l'urgence de la situation et par l'importance de ce dérapage budgétaire ? Restons sérieux. La Wallonie ne peut plus continuer à vivre au-dessus de ses moyens. Certes, les choix politiques devront tenir compte de cette réalité et il s'agit là de notre responsabilité.

De nombreux échanges ont eu lieu avec l'administration afin de pouvoir objectiver cette situation budgétaire, faute de monitoring sur cet aspect à mon arrivée. Je l'ai déjà dit : à politique inchangée, la facture globale de la Wallonie pour les primes à la rénovation énergétique se serait élevée à 674 millions d'euros fin 2025.

Il est bien ici question uniquement de l'estimation des primes octroyées par le SPW TLPE et de la partie primes des Rénopack de la SWCS et du Fonds du logement. Il n'est donc pas question des avances régionales permettant à ces organismes de prêter à taux zéro.

Au regard de ces montants, je rappelle également que seuls 56 millions d'euros figurent dans la base des crédits classiques. Face à une telle situation que l'on ne peut que qualifier de dérapage budgétaire, le Gouvernement aurait pu décider d'un moratoire jusqu'à l'adoption de la réforme globale qui est prévue en octobre 2026. Le Gouvernement aurait pu en plus décider de ne pas honorer le stock de dossiers rentrés à l'administration, mais non encore traités. Au contraire, afin d'assumer ses responsabilités à l'égard des citoyens, il a choisi d'honorer ce dernier. Il a aussi choisi de mettre en place une période transitoire de 15 jours qui permet aux ménages déjà engagés financièrement dans un projet de rénovation avant le 14 février de bénéficier des conditions existantes avant la réforme. Il ne s'agissait pas de laisser 12 heures aux ménages pour payer en vitesse un acompte et signer un devis, mais bien de protéger le citoyen qui avait déjà investi dans son projet de rénovation – les autres ayant la possibilité de bénéficier du nouveau régime temporaire.

En ce qui concerne les propos de mon prédécesseur, j'aimerais dire cela : quand on met en place une

politique qui augmente de 30 à 40 % le montant de base des primes, quand on crée trois régimes parallèles au régime des primes Habitation qui préexistait, quand on augmente les plafonds d'intervention de 70 à 90 % des factures, on ne peut que s'attendre à plus de demandes. Il semble dès lors raisonnable de prévoir un monitoring budgétaire des dispositions prises pour être certain de pouvoir les assumer.

Existait-il un monitoring budgétaire au SPW TLPE ? Je n'en ai pas vu la couleur. Le seul monitoring sollicité par mon prédécesseur auprès de mon administration met en avant que le SPW TLPE visait à évaluer les délais de traitement des demandes et la productivité des agents. Pourtant, le ministre Henry, dans la note au Gouvernement et en réponse à une remarque de l'Inspection des finances, s'engageait à réaliser le monitoring budgétaire du dispositif de prime modifié. Le Gouvernement l'avait donc responsabilisé concernant les dépassements budgétaires éventuels que pouvait engendrer cette réforme.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, jamais l'administration ne semble avoir été chargée de budgétiser les dossiers entrants et le stock de ceux-ci qui se sont rapidement accumulés. Si tel avait été le cas, mon administration n'aurait pas manqué de formuler des demandes de budgets complémentaires pour assumer les primes dans le cadre des propositions en vue du conclave 2025. À mon arrivée, cela n'existait pas. Je ne peux donc accepter les accusations de mensonge.

Le document que Philippe Henry a brandi est un rapport du commissaire du Gouvernement de la SWCS qui est établi conformément au décret du 12 février 2004 qui est relatif à cela. Ce décret prévoit que les commissaires désignés au sein des UAP doivent faire un compte rendu des séances au ministre-président, au vice-président, au ministre de tutelle et au ministre du Budget du Gouvernement wallon. En l'espèce, le rapport du commissaire de la SWCS du 26 juin 2024, qui a été transmis à la presse par M. Henry, contient un extrait du tableau de bord de suivi du contrat de gestion de la SWCS avec une page intitulée « Monitoring du Rénopack ». Ce document établit l'état d'avancement et la consommation des dossiers de prêts octroyés dans le passé et jusqu'au mois qui précède la réunion du conseil d'administration.

Un premier tableau contient les prélèvements en parallèle au regard du dispositif respectif de chaque année pour les avances à taux zéro de la Région permettant à la SWCS de prêter à taux zéro à ses clients.

Un second tableau détaille les primes versées au cours de l'année au regard de l'année de la conclusion du contrat de prêt ainsi que le montant total des primes à verser si l'ensemble des travaux prévus sont bien dans les faits réalisés. Il ne s'agit donc pas, dans ce rapport, d'un regard sur le montant des primes disponibles au

sein du budget régional. Cette information n'y est pas présente.

En résumé, je dirais que ce tableau ne concernait que le Rénopack et non les primes rentrées au SPW TLPE. Il n'avait donc pas vocation à être un monitoring prospectif de la consommation des primes au sein du budget régional.

En d'autres mots, au départ de ce tableau, il n'était pas possible de détecter une envolée des consommations de crédits afférentes aux primes au regard du disponible dans le budget régional.

Pour ce qui est du régime transitoire qui laisse 15 jours aux citoyens déjà engagés dans des frais de minimum 20 % pour introduire une demande de maintien dans le régime actuel avant la réforme, selon mon administration, 25 000 demandes ont été introduites – à savoir que 25 000 demandes constituent une demi-année, pas une année complète. Ce nombre important de dossiers démontre que la communication du Gouvernement était adéquate et transparente. Nous avons pu compter sur une forte mobilisation des services régionaux pour répondre aux citoyens et pour les aider au mieux dans leurs démarches et je les en remercie vivement.

Malgré un renforcement technique, la plateforme « Mon espace » a pu être saturée de manière ponctuelle. Toutefois, elle restait accessible à divers moments de la journée et le citoyen pouvait par ailleurs envoyer sa demande de maintien par courrier recommandé. Le *helpdesk* de « Mon espace » et la direction des aides aux particuliers étaient également disponibles pour répondre aux dernières questions et soucis techniques rencontrés. Les citoyens ont donc pu déposer leurs demandes dans les temps, malgré la saturation ponctuelle à certaines périodes de la journée de la plateforme.

Le nombre de demandes qui auraient toutefois été déposées hors délai n'est actuellement pas connu.

La sous-traitance pour les appels téléphoniques est en place depuis septembre 2023. Ce sous-traitant traite habituellement 1 300 appels par mois sur cette thématique. Le nombre d'appels traité est monté à environ 1 500 appels sur le mois de février. Le nombre de tentatives d'appels ayant doublé au niveau des premières lignes, le flux du 1718 a majoritairement été pris en charge par l'équipe interne du 1718 du SPW.

En ce qui concerne les guichets Énergie, une augmentation de 120 % des contacts hors salons a été constatée pendant la période du 14 au 28 février 2025. Cette augmentation a été également ressentie sur les divers canaux de communication entre les consultants des guichets et les citoyens. Je vous donne les chiffres :

- +95 % pour les contacts en présentiel ;
- +143 % pour les contacts téléphoniques ;
- +103 % pour les contacts par mail.

Pendant cette période, les tâches des consultants des guichets ont été prioritaires. La priorité a été donnée aux réponses à apporter aux questions des citoyens et à l'aide aux citoyens dans l'introduction de demandes de maintien dans le régime actuel. Une formation des consultants des guichets et des agents du SPW sur les modifications qui ont été apportées s'est bien déroulée le 14 février 2025 au matin. Des documents ont été transmis aux consultants des guichets afin de les aider à répondre aux diverses questions des citoyens, et deux salons se sont déroulés pendant cette période : le salon Batibouw du 15 au 23 février, et le Salon Belhabitat de Tournai le week-end des 14 et 15 février. Des renforts ont été prévus lors de ces permanences présentes sur salons. Elles ont été assurées en partie par les consultants des guichets afin de répondre aux questions des citoyens.

En ce qui concerne la complétude des dossiers, un dossier incomplet sera en effet irrecevable et il n'est pas possible de le compléter après soumission. L'administration a veillé à prévenir les usagers lors de ses interactions avec ceux-ci quant à cette condition importante de recevabilité. Il était conseillé aux citoyens d'envoyer une deuxième demande s'ils se rendaient compte que la première était incomplète.

L'analyse des demandes de maintien se fera selon une procédure tout à fait objective sur base des informations déclarées dans le formulaire et selon les pièces justificatives fournies. Le citoyen devait indiquer dans son formulaire pour quel type d'investissement il demandait le maintien, et c'est sur cette base que l'administration veillera et vérifiera que l'acompte payé correspond bien à 20 % des montants des postes du devis relatif aux investissements sélectionnés. La gestion équitable des demandes est donc bien garantie.

L'administration a trois mois pour communiquer la recevabilité ou l'irrecevabilité de ces demandes de maintien. À défaut, ces demandes seront jugées recevables. Le traitement de ces demandes est en cours. Il n'est pas encore possible de vous communiquer un taux d'acceptation des dossiers ni une estimation du budget qu'ils représentent.

Il n'est actuellement pas prévu de renforcer les équipes de l'administration, mais bien d'optimiser les processus existants et d'évaluer la situation. Cela relève d'une saine gestion. J'ai ainsi prié mon administration de rassembler, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les services chargés jusqu'ici distinctement du traitement des primes afin de rationaliser les processus. Cette nouvelle organisation devra permettre, selon elle, une meilleure organisation, l'absence de doublons et donc un suivi des demandes amélioré. Cette option paraît, aux dires de l'administration, lui avoir été refusée par les précédents ministres du Logement et de l'Énergie. Le travail d'automatisation des primes sera poursuivi. Ces deux demandes devraient être effectives courant du premier semestre 2025. Elles concourront à

raccourcir les délais de traitement actuellement estimés à une à deux années.

Enfin, pour clôturer le débat sur l'état des lieux du régime transitoire en vigueur du 14 au 28 février dernier, je rappelle à nouveau que, pour les citoyens qui n'étaient pas dans les conditions pour solliciter le maintien des régimes de primes antérieurs ou qui verraient leur demande refusée, il existe toujours bel et bien une possibilité de soutien grâce au régime de soutien temporaire. Les services d'information restent disponibles pour répondre à toutes les questions des citoyens et pour les accompagner dans leurs démarches.

Le recours au dispositif Rénopack peut également être une solution alternative pour la réalisation des travaux de rénovation.

Sur le plan juridique, je vous renverrai à mes propos émis du 25 février dernier. L'avis du Conseil d'État ne nous est pas encore parvenu, tandis que la consultation du Conseil économique et social de Wallonie n'était pas requise, comme me l'a confirmé mon administration.

En ce qui concerne les recours devant les tribunaux, nous n'avons pas été notifiés de procédures en cours. Si tel devait être le cas, un cabinet d'avocats défendrait les intérêts de la Région, comme pour tous les autres dossiers dans lesquels la Région est attaquée.

En ce qui concerne la question relative à la violation éventuelle du décret du 21 novembre 2024 relatif à la simplification administrative et aux communications par voie électronique entre les usagers et les autorités publiques, je rappelle que les citoyens avaient aussi la possibilité d'introduire leur demande par courrier, tant pour les demandes de primes, qu'elles soient introduites avant ou après le 14 février, que pour l'introduction du formulaire de maintien du bénéfice du régime en vigueur antérieur au 14 février. Ils avaient également la possibilité de se faire aider pour une introduction en ligne. Le décret que vous citez a été respecté.

Monsieur le Député Devin, vous vous interrogez sur les conséquences de la révision du système de primes sur le secteur de la construction. Concernant le déluge que vous annoncez, outre une série de témoignages que vous auriez recueillis, auriez-vous des chiffres officiels qui viendraient appuyer l'existence d'un effet macroéconomique sur le secteur de la rénovation ? Personnellement, à ce stade, je n'en dispose pas. Embuild a observé un ralentissement de l'activité depuis plusieurs années, largement préalable à la réforme que vous décrivez, et essentiellement dû aux conséquences de chocs extérieurs. La vérité est que la guerre en Ukraine, les conséquences du covid-19 et le climat inflationniste qui en découle, notamment sur le prix des matériaux, ont provoqué un ralentissement de l'activité dans les secteurs de la construction et de la rénovation. Je rappelle une nouvelle fois que le Gouvernement bruxellois – PS-Ecolo – a mis en place un moratoire sur

les primes, ce qui est bien plus catastrophique pour le secteur. À nouveau, le paradoxe du propos m'interpelle.

Au niveau de la future réforme, je vous ai déjà exposé les principes qui guideront celle-ci lors du débat du 25 février dernier. Je me permets de vous renvoyer ici aussi au compte rendu de ce dernier. La réforme tiendra bien entendu compte des études déjà réalisées, des constats, des mécanismes de financement innovants nécessaires au-delà des seules primes. Je confirme également que les acteurs du secteur seront consultés pour la mise en œuvre de cette réforme.

En réponse à la question relative à l'étude du CEHD, faite en collaboration avec le TLPE, il convient de préciser que celle-ci a été réalisée dans un délai restreint, compte tenu de l'urgence face à la situation budgétaire. Comme vous le verrez en la lisant, l'augmentation du nombre de dossiers et des moyens nécessaires est continue depuis l'adoption des nouveaux régimes. Il n'y a pas eu de soubresauts après les élections. Il y aurait eu moyen d'appréhender cette situation alarmante d'emballement budgétaire si les outils de monitoring adéquats avaient été mis en place.

Je suis par ailleurs estomaquée d'entendre qu'il serait de ma responsabilité de trouver des budgets nécessaires au financement d'une réforme dont l'inefficience a été démontrée. Comment pouvez-vous continuer à soutenir de tels propos et à soutenir cette réforme de 2023 alors que son impact sur les rénovations profondes est quasi inexistant, et que son coût apparaît clairement comme insoutenable pour la Wallonie ?

Dans son étude principale, le CEHD a procédé à l'analyse de plusieurs scénarios allant du statu quo – sans modification de la réglementation actuelle en vigueur – jusqu'au moratoire complet, qui annule toute possibilité de soutien. Je n'ai pas de difficulté à vous transmettre cette étude, vous pourrez y prendre connaissance des différents constats.

Des scénarios chiffrés complémentaires ont été demandés et sollicités par le Gouvernement pour garantir à ce dernier d'opter pour la meilleure option, qui devait combiner le maintien des gestes de rénovation énergétique, le soutien aux publics précarisés et les réalités budgétaires de la Wallonie. Le scénario retenu rencontre ces objectifs.

Aussi, il m'importe aujourd'hui de me tourner vers l'avenir et de consacrer toute notre énergie au bénéfice de la réforme globale qui prendra cours le 1^{er} octobre 2026 et qui devra mettre la Wallonie sur les rails et sur la trajectoire des objectifs européens en matière de rénovation énergétique. C'est bien là l'enjeu de ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je constate que l'on avance puisque la dernière fois, il n'y avait rien, zéro monitoring. Maintenant, on comprend qu'il y en avait un pour la Société du crédit social, mais aussi pour le SPW. Certes, apparemment incomplet, selon les nouvelles informations, mais c'est bien, on avance.

Cela reste quand même très peu clair, parce que l'on passe d'un mensonge à une demi-vérité et l'on a besoin de savoir la vérité. La première fois, vous avez déformé la réalité sur l'état du secteur de la construction pour justifier la coupe budgétaire de 25 % dans le logement. Après n'avoir toujours pas transmis l'analyse juridique sur l'allocation loyer, ici, vous changez de version sur le monitoring, puisque l'on passe de zéro monitoring à plein de monitorings, mais ils ne sont pas complets.

On a du mal à vous croire. Cela fait quand même beaucoup en huit mois depuis votre arrivée au Gouvernement. Je sais que vous êtes nouvelle en politique. Peut-être que vous avez pensé que tout était permis, mais non, vous n'avez pas le droit de nous mentir ni de cacher des documents aux parlementaires. Il y a des règles et l'on est là pour veiller à les faire respecter ; c'est cela la démocratie.

Je vous demande de nous transmettre toutes les communications que vous avez eues avec le SPW concernant ce sujet, parce qu'à l'heure actuelle, on a du mal à vous faire confiance. Donc nous transmettre les PV, les discussions de réunions sur les primes énergétiques et tant que vous y êtes, vous pouvez aussi joindre enfin l'analyse juridique que l'on vous demande depuis des mois sur l'allocation loyer.

Ce serait bien de respecter la démocratie et ce Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le récapitulatif historique des primes sur les 10 dernières années.

Ce que je vois aujourd'hui, puisque nous traitons du système actuel, c'est une réforme chaotique. Des familles angoissées, des dossiers qui sont en suspens, des appels désespérés à une administration qui est littéralement prise d'assaut, débordée, totalement désorganisée. Votre réforme bâclée, précipitée, sans la moindre préparation, a jeté des milliers de citoyens dans un gouffre d'incertitude et dans une détresse inouïe.

La réalité, c'est que vous avez agi volontairement dans l'urgence et dans l'opacité, dans un seul but... Vous direz peut-être que c'était pour éviter les effets d'aubaine, mais moi je dirais surtout que c'était pour priver les citoyens d'une prime qui leur était essentielle. C'est vraiment les empêcher d'introduire une demande et de pouvoir bénéficier des primes énergétiques. En imposant un délai ridicule avec une procédure qui était exclusivement numérique pour l'introduction de leur

demande, vous avez pris volontairement les citoyens de court. Vous avez pris littéralement les citoyens en otage, Madame la Ministre.

La situation combinée de la saturation de la plateforme en ligne qui n'était plus accessible en pleine semaine des grèves de Bpost a laissé les citoyens sans choix. Quand le 13, dans l'après-midi, au soir, ceux qui avaient l'information ont dare-dare rempli, éventuellement imprimé, pris des dispositions administratives, c'est déjà trop tard. C'est trop tard. C'est matériellement impossible d'effectuer ces démarches dans les temps.

Ce n'est pas juste une question de délais administratifs. C'est une faute politique et c'est vraiment une discrimination flagrante à l'égard des personnes qui sont exclues du numérique. Vous les avez privés d'un accès égal aux services publics en les mettant dans une position d'injustice face à une réforme qui impacte directement leurs droits.

Vous n'avez pas répondu non plus à ma question de savoir si le décret du 21 novembre 2024 avait bien été respecté. Vous avez dit que c'était respecté, mais en l'occurrence, ce n'est pas respecté.

(Réaction de Mme la Ministre Neven)

Mais non, parce que vous n'avez pas laissé matériellement la possibilité, le choix aux citoyens de pouvoir introduire leur dossier papier à temps, dans un contexte, comme je l'ai dit, de grève de La Poste, vu les délais vraiment courts qui leur étaient imposés. Il y a deux poids deux mesures et c'est vraiment une application à géométrie variable, je trouve, de la législation, avec un décret qui est déjà adopté, qui a été publié, qui va entrer en vigueur. Puis des primes qui... Avec un texte qui n'existe pas juridiquement, que l'on impose aux gens de façon rétroactive, je trouve qu'il y a deux poids, deux mesures.

J'insiste, Madame la Ministre, parce que l'on est dans un État de droit qui repose sur des principes fondamentaux, des principes de légalité, de sécurité juridique et de prévisibilité du droit. J'insiste encore : les citoyens, comme les agents publics, doivent connaître à l'avance les règles qui leur sont applicables. On ne peut pas modifier des situations de manière imprévisible et porter atteinte aux droits acquis par les citoyens. Comment encore faire confiance à un pouvoir qui change les règles après la partie ou en cours de route ?

J'ai toujours l'impression qu'il y a un bruit de fond, une vieille radio. Je sais, Monsieur Maroy, que vous avez été journaliste dans une autre vie, mais on n'a même pas l'occasion de développer notre argumentation. Vous en aurez l'occasion quand ce sera votre tour.

(Réaction de M. Maroy)

C'est cela, j'entends des bruits toute seule. J'entends : « Elle est lourde ». Si cela vous dérange, j'ai le droit...

(Réaction de M. Maroy)

Si, vous avez ouvert la bouche, vous ne faites que cela.

M. le Président. – Votre temps de parole est épuisé, je vous prierai de conclure, j'ai déjà fait preuve de latitude. Je suis désolé, Madame Özen, mais vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Özlem Özen (PS). – Il fait des réflexions. J'ai l'impression qu'il y a une vieille radio qui tourne en permanence dans mon oreille.

Ce n'est pas grave, la prochaine fois, je manquerai de respect aussi et je parlerai pendant que M. Maroy parle, dépasse les délais et fait ce qu'il veut comme cela lui chante.

M. le Président. – Nous avons convenu de faire preuve de latitude, je vous prierai de bien vouloir terminer.

Mme Özlem Özen (PS). – J'aimerais aussi avoir la latitude que vous avez octroyée à M. Maroy tout à l'heure.

M. le Président. – Vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

Mme Özlem Özen (PS). – M. Maroy l'a aussi dépassé tout à l'heure.

Il est donc essentiel dans un État de droit de respecter les droits acquis : un texte ou une législation ne peut pas revenir en arrière et modifier des situations au détriment des citoyens. En agissant de la sorte, vous bafouez littéralement la confiance légitime que les citoyens sont en droit d'attendre de leurs dirigeants et de leurs institutions.

Comment pouvons-nous encore faire confiance à un gouvernement qui ne respecte pas les procédures ? C'est une dérive complètement inquiétante qui comporte des risques élevés d'annulation devant le Conseil d'État pour violation du principe de non-rétroactivité ; des risques pour la violation du principe de sécurité juridique ; et aussi, un risque d'engager la responsabilité de l'administration en cas de préjudice causé par une application rétroactive illégale.

Je me dois de vous dire que vous avez fait un mauvais choix, Madame la Ministre, qui plonge des milliers de citoyens et des familles dans une détresse financière alors que la précarité énergétique a explosé en Wallonie. C'est la région où la précarité énergétique est la plus élevée en Belgique.

En plus de faire un mauvais choix, vous ne l'assumez pas. Les primes à la rénovation énergétique ne faisaient tout simplement pas partie de vos priorités. Assumez-le !

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Je vous rappelle qu'en principe, vous avez deux minutes dans le cadre de la réplique, mais que nous avons convenu de faire preuve de latitude.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je ne pense pas que je dépasserai ce temps, Monsieur le Président.

Madame la Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse, bien qu'ils me laissent dubitative. Aujourd'hui, j'ai l'impression que comme vos attaques de base ne convainquent pas, vous en lancez de nouvelles. Cela devient de plus en plus pathétique.

Concernant la situation bruxelloise, je constate que vous comparez votre action à celle d'un gouvernement qui n'existe pas puisque votre parti saborde toute possibilité de coalition depuis plusieurs mois aujourd'hui. Maintenant – c'est la nouvelle du jour –, vous justifiez une réforme en 2025 par des échanges politiques datant de 2014.

Si vous voulez revenir dans le passé, on peut aussi citer le prêt « Jeune ménage » lancé par André Antoine qu'il a fallu colmater quand Ecolo a repris en charge le logement. On peut citer beaucoup d'autres dossiers, mais cela ne fait pas avancer la discussion d'aujourd'hui et surtout la situation des ménages qui se retrouvent au pied du mur.

Par contre, ce qui est vrai c'est que vous mélangez volontairement des chiffres de budgets de plusieurs années en citant des chiffres qui sont globalisés et qui mélangent de l'encours, du stock 2023-2024 et du budget 2025. Si l'on prend le chiffre de 2025, le budget est estimé à 352 millions d'euros d'après les informations que vous nous avez communiquées.

Il est vrai aussi que le précédent Gouvernement a fait un choix politique : aider les ménages à isoler leur logement – que ce soit une maison ou un appartement – au cœur d'une crise énergétique sans précédent. Il faut se souvenir des factures énergétiques que l'on avait à payer à l'époque suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Des factures énergétiques qui risquent de nouveau d'être soumises à nos concitoyens d'ici quelques mois si la situation continue à s'envenimer.

Le précédent Gouvernement a pris ses responsabilités. Vous en parlez comme si vous n'étiez nulle part. Où étiez-vous à l'époque ? Vous critiquez cette réforme mise en place par le précédent Gouvernement, mais où étiez-vous alors ? Je sais que vous n'étiez pas encore là, Madame la Ministre, mais M. Maroy, lui, était quand même dans la majorité. Vous souvenez-vous, Monsieur Maroy, que le MR était au

Gouvernement ? Le MR a signé cette réforme ; le ministre du Budget – aujourd'hui ministre-président – a aussi signé cette réforme. Il a apposé sa jolie signature en bas d'un arrêté du Gouvernement. Aujourd'hui, on fait comme s'il fallait mettre cette réforme à la poubelle et comme si vous souffriez d'une amnésie sélective.

Vous indiquiez aussi vouloir mettre fin à une politique inefficace. Cela fait des semaines, Madame la Ministre, que nous vous demandons des chiffres, des études qui démontrent l'inefficacité de cette mesure. Nous n'avons toujours rien sur la table. Je suis encore allée hier sur le site du CEHD. J'ai remarqué qu'ils vous représentaient à certains événements, ce que je trouve d'ailleurs étonnant. Il n'y a aucune publication depuis 2023 sur le site du CEHD. On parle quand même ici d'une réforme majeure en matière de logement. Comment se fait-il que nous n'ayons pas aujourd'hui des chiffres qui nous démontrent l'inefficacité de la politique ?

Que l'on se comprenne bien, je n'ai jamais dit que les primes étaient la panacée. Si vous reprenez mes propos, vous aurez l'honnêteté de reconnaître que je n'ai jamais dit que c'était le cas. Elles permettent néanmoins aujourd'hui à toute une frange de nos concitoyens de se mobiliser pour rénover leur logement.

Monsieur Maroy, nous ne serons pas d'accord, mais dans certains cas – on parle bien ici des déciles de revenus les plus faibles –, il est nécessaire de payer 90 % des travaux d'un ménage, sans quoi ces gens n'ont absolument aucune possibilité de le faire, parce qu'ils n'ont aucune épargne. Quand on parle de ces 90 %, on ne parle pas des personnes qui ont des revenus plus importants, qui étaient soumises à des plafonds et qui, de toute façon, en fonction du montant unitaire de la prime – qui n'est pas multipliée ou qui est multipliée de façon plus faible – n'atteignaient jamais ces plafonds. Il ne faut dès lors pas commencer à jouer sur des caricatures comme vous le faites, Monsieur Maroy.

Aujourd'hui, ces primes permettent à une quantité de citoyens de rénover leurs logements. Elles permettent aussi de démontrer que l'on a aujourd'hui une augmentation de 30 % de ces dossiers, ce qui atteste d'un certain succès. Il faut monitorer cela. Il faut vérifier que cette politique porte ses fruits et je n'ai jamais été fermée à l'idée de l'adapter, vous le savez très bien. Néanmoins, ayons au moins des éléments objectifs qui nous permettent de le démontrer.

Ce qui reste vrai encore aujourd'hui, c'est que 64 % des logements wallons ont une performance énergétique inférieure à la classe D. Par la porte ou par la fenêtre, il va nous falloir une feuille de route pour la rénovation. Nous l'attendons de pied ferme et nous espérons l'avoir en lien avec la réforme du PACE que vous annoncez.

Vous n'avez pas besoin du passé pour assumer vos choix politiques. Votre Gouvernement a fait le choix

d'une réforme des droits d'enregistrement à 250 millions d'euros, sans aucun lien avec la performance énergétique du bâtiment, alors que c'était une occasion en or pour le faire. Il a fait le choix d'une réforme des droits de succession de 380 millions d'euros qui va bénéficier aux plus nantis et il a accepté – avec le grand sourire du ministre-président – une réforme de l'Arizona de 270 millions d'euros de facture du Fédéral. Cela fait 900 millions d'euros par an – et pas sur deux ans, comme vous groupez les chiffres – accueillis avec enthousiasme par le Gouvernement, en dépit, par contre, des ménages qui essayent de rénover leurs logements.

Voilà la réalité des chiffres que nous avons encore aujourd'hui sur la table.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, nous attendons autre chose de votre part. Vous devez en être consciente ; vous pouvez le ressentir et j'imagine que vous voudriez faire autre chose. On nous a parlé d'un gouvernement d'ingénieurs et l'on voit arriver dans cette Commission, avec le bénéfice de votre réputation, la patronne de l'Union wallonne des entreprises. Aujourd'hui, on a une historienne. Cela vous fait sourire ? On a une historienne qui nous rappelle une action d'il y a 11 ans, en 2014. J'étais collaborateur de Rudy Demotte. Le dernier historien avec qui j'ai collaboré ainsi, c'était Hervé Hasquin. On veut parler d'avenir et vous nous ramenez à une autre époque.

Ne vous appuyez pas sur des décisions de plus de 10 ans pour essayer de légitimer les vôtres. Ne rentrez pas dans ce jeu politique. Ne le faites pas, parce qu'il y aura toujours meilleur que vous là-dedans. En 2019, il y a des propos de M. Crucke et Mme De Bue dans *Le Soir* ; je vous invite à lire les mêmes journaux que ceux que vous me donnez ici. *Le Soir*, vous pouvez le lire. M. Dolimont après, qui dit « bravo, encore plus tard qu'en 2019 ». À ce jeu-là, vous ne gagnerez pas. J'ai beaucoup trop de considération pour vous pour que vous vous compariez à un gouvernement qui n'existe pas. Vous comparez votre action à quelque chose qui n'existe pas. Non, Madame la Ministre. La Wallonie mérite mieux que cela et vous pouvez faire mieux. Je le pense.

Il reste la question « Qui croire ? ». L'ancien ministre, M. Philippe Henry, ou vous ? Vous n'avez pas du tout la même version des faits. Pour nous, il est assez difficile de se faire une idée entre quelqu'un qui dit vert et quelqu'un qui dit bleu. Comment fait-on ? On va continuer à vous interroger, à poser des questions – parce que je ne m'interroge pas, contrairement à ce que vous dites, je vous interroge et je vous demande des réponses.

Sur le monitoring, vous n'êtes pas au courant. L'administration, rien ne lui a été demandé. Toutefois, il existe bien un rapport du commissaire du Gouvernement pour le Rénopack uniquement. Ce rapport ne permet aucunement, d'après vous, de se rendre compte de la situation à venir, mais simplement du passé.

Quelque chose m'a marqué également. Vous mentionnez l'Ukraine, la covid, le courant inflationniste. Pourquoi dites-vous cela aujourd'hui ? Vous ne les avez nullement pris en compte quand vous êtes venue ici asséner des sentences, rendre un jugement sur la situation passée. Alors, vous voilà aujourd'hui à l'épreuve du pouvoir, des responsabilités. Juger le passé, c'est facile. Aujourd'hui, il faut pouvoir assumer ce que l'on décide. Vous avez jugé vos prédécesseurs, même ceux de votre parti. Parlant de membres prédécesseurs de votre parti – qui n'est pas un prédécesseur vu qu'il est toujours là aujourd'hui : c'est le ministre du Budget. On va être d'accord, il est le garant de l'orthodoxie budgétaire et il doit veiller rigoureusement à la gestion financière. Aujourd'hui, il nous semble trop facile d'accuser l'un de vos prédécesseurs d'un prétendu dérapage budgétaire tant que l'on n'aura pas la vérité par rapport à tout ce qui est dit. Le ministre du Budget, lui, avait la possibilité d'obtenir tous les documents utiles. On peut rappeler également que pendant des mois, les ministres MR du présent Gouvernement ont refusé de renforcer le personnel au sein d'administrations chargées de traiter les primes, tout en se félicitant du nouveau modèle de primes.

Madame la Ministre, je vous l'ai déjà dit il y a trois semaines, une part de la vérité, c'est que vous avez décidé sciemment de sacrifier à la hussarde les primes à la rénovation énergétique, parce qu'elles n'entraient pas dans vos priorités. Peu vous importe ces citoyens qui ne pourront plus isoler leur habitation après la réduction de 60 % des primes. Peu vous importe que leurs factures énergétiques continuent à peser sur le pouvoir d'achat, peu importe l'impact sur les entreprises de la rénovation et leurs travailleurs. Peu vous importe le défi climatique.

Oui, les moyens sont rares, c'est vrai, et il faut les dépenser avec parcimonie, c'est vrai. Cependant, il faut arrêter de prétendre qu'il n'y avait pas d'alternative à ces coupes dans des budgets aussi essentiels pour les citoyens. Vous et votre Gouvernement avez décidé d'une réforme fiscale à 870 millions d'euros, là aussi en urgence. L'urgence a été réclamée au Parlement, en commission, en séance plénière – 870 millions d'euros. On voit tous le ministre-président sur les écrans de télévision, M. Dolimont, presque se féliciter de la facture envoyée de Bruxelles, de la Flandre de 270 millions annuels. Une facture envoyée par l'Arizona, la N-VA, le MR, les Engagés, exigences d'économies budgétaires manifestement à géométrie variable pour ce Gouvernement. Je le répète, la chronologie de ces décisions, l'annonce de la facture

envoyée par l'Arizona avec votre décision dans la foulée immédiate.

Aujourd'hui, la précarité énergétique existe bien en Wallonie. Elle est la plus élevée en Belgique. Des milliers de personnes se retrouvent dans une détresse financière telle qu'elles ne peuvent plus rénover leur logement, certains envisageant même de revendre. Voilà la réalité quotidienne de nombreuses familles et de locataires impuissants face à des propriétaires aujourd'hui eux aussi impuissants à rénover. Voilà donc vos priorités. Nous en prenons acte. Vous devez les assumer et ne pas toujours prétendre que vous n'aviez pas le choix, parce que chaque décision gouvernementale est un choix politique.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Chers collègues, j'ai envie de vous dire que le Gouvernement n'est pas un gouvernement de sadiques. Il ne cherche pas à faire mal, au contraire. Son intention est courageuse et salutaire parce que le train des primes – appelons-le comme cela – était devenu fou. Il fallait éviter le crash dans l'intérêt de tous les Wallons.

Alors oui, ce n'est pas de gaieté de cœur, mais il fallait se montrer responsables et arrêter l'hémorragie d'une réforme qui avait été mal surveillée. Le PS parle d'une faute politique. Il n'a d'ailleurs pas de mots assez forts – Mme Özen a parlé de faute politique tout à l'heure, elle acquiesce d'ailleurs – pour condamner cette réaction du gouvernement MR-Engagés alors que le PS lui-même a stoppé une autre réforme des primes, menée à l'époque par un autre ministre Ecolo. C'était en 2014.

Apparemment, avec mes collègues socialistes, on ne peut pas faire d'archéologie. Ce n'est pas de l'archéologie, mais c'est simplement relever un fameux paradoxe, parce que vous reprochez à Mme la Ministre de faire ce que M. Furlan avait lui-même fait il y a 10 ans ! Il avait fait la même chose, M. Furlan. Je pourrais même dire qu'il avait fait pire puisqu'il avait instauré un moratoire. Lui disait : « on arrête tout parce que le train devient fou ». L'idée était la même. Il s'agissait de constater qu'une réforme mise en place par un ministre Ecolo, une fois de plus, déjà qu'il y avait eu le photovoltaïque...

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Cela va devenir une faute personnelle.

M. Olivier Maroy (MR). – Avez-vous la parole, Madame Tellier ? Vous êtes la première à me condamner et vous faites pire.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Vous commencez, Monsieur Maroy, à être une caricature extrême : c'est toujours la faute à Ecolo. On voit bien votre petite musique, votre petite stratégie, pour faire comme si à chaque fois que les membres d'Ecolo ont un...

M. le Président. – Madame Tellier, s'il vous plaît, nous avons déjà tous dépassé les temps de parole.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – À un moment donné, Monsieur le Président, je suis désolée, mais cela devient totalement irrespectueux.

M. le Président. – Je n'interromps plus personne.

M. Olivier Maroy (MR). – C'est la démocratie version Ecolo : empêcher les autres de parler.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Vous n'avez de leçon à donner à personne vu que vous interrompez tout le temps tout le monde, Monsieur Maroy.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Moi, je n'ouvre pas mon micro pour vous stopper. Il m'arrive, il est vrai, de commenter ce qui a été dit. Néanmoins, sortons de la cour de récréation. En tous cas, le PS reproche à Mme la Ministre de faire ce qu'un ministre PS a fait il y a 10 ans dans un dossier exactement identique, avec une réforme des primes mise en place par un ministre Ecolo – désolé, c'est factuel, c'est du *fact checking*. Que fait le ministre Furlan à l'époque ? Il décide de stopper parce que le train devient fou. La ministre Neven fait la même chose aujourd'hui, en moins pire puisque, là où Furlan avait tout arrêté, ici, le Gouvernement n'arrête pas tout. Il dit que l'on va réduire la vitesse et c'est vrai : on va recalibrer les primes pour essayer d'éviter les effets d'aubaine et de rester sur les rails.

Je suis sidéré – mais vraiment sidéré – par les interventions d'Ecolo qui refuse d'accepter la réalité et reste aveuglé par son dogmatisme. Parce que la réforme du ministre Henry, elle n'était pas financée, Madame Tellier. Il y avait une cinquantaine de millions qui étaient prévus, mais le coût réel était bien plus élevé que cela – jusqu'à six fois plus élevé. C'est cela, la vérité.

Après sa cuisante défaite électorale au mois de juin dernier, Ecolo avait communiqué sur les réseaux sociaux avec ce slogan : « On a merdé. Dites-nous pourquoi ». Vous voulez que je vous dise, Madame Tellier ? Ceci en est le parfait exemple. Oui, assumez-le. Vous avez « merdé ».

C'est la réalité. En fait, Ecolo lance une réforme et ensuite ne surveille rien du tout. Parce que le nœud du problème, qu'est-ce que c'est ? Le nœud du problème, c'est que l'on fait une réforme extrêmement généreuse, et qu'ensuite, il n'y a plus de pilote dans l'avion. Il n'y a pas eu de monitoring. Prétendre que les deux documents qui ont été évoqués par la ministre constituent un monitoring... Excusez-moi, mais pour moi, un monitoring, ce n'est pas cela.

Un monitoring, ce n'est pas uniquement compter la productivité des agents, c'est-à-dire savoir le nombre de dossiers qu'ils traitent par jour, et ce n'est pas

uniquement comptabiliser le nombre de dossiers qui sont en attente. Un vrai monitoring consiste à dire : « attention, il y a 1 500 dossiers qui sont en attente, qui portent potentiellement sur autant de millions ». Le Gouvernement précédent aurait pu se rendre compte que le train devenait fou. Apparemment, le ministre Henry a été plus préoccupé et intéressé par une communication puisque, rappelons-le, il a tout de même fait une campagne de publicité à la télévision, à la radio, dans tous les médias, pour vanter les mérites quelques mois avant les élections.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Que faisait le ministre du Budget ? J'étais là, j'ai vu...

M. Olivier Maroy (MR). – De nouveau, Mme Tellier fait ce qu'elle me reproche tandis que je n'avais pas ouvert mon micro.

Pour le reste, il va falloir maintenant sortir par le haut de cet épisode et j'ai toute confiance dans votre réactivité puisque 25 000 dossiers ont été introduits en l'espace de 15 jours. Vous avez pris les bonnes décisions en réunissant les équipes pour constituer une véritable *task force* vouée à traiter les dossiers dans les délais les plus rapides. Cela prendra un certain temps, ces décisions auraient sans doute dû être prises beaucoup plus tôt. Une nouvelle fois, j'appelle vraiment l'administration non pas à déroger aux règles – il fallait avoir payé 20 % de la commande, le but n'était pas de laisser des gens vite payer à minuit moins 2 minutes –, mais s'il manque, par exemple, la copie de la carte d'identité...

M. le Président. – Je vous remercie de conclure.

M. Olivier Maroy (MR). – J'ai terminé, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Ce n'est pas polémique, cela va changer de l'ambiance de ce matin. M. Maroy parle d'archéologie pour M. Hasquin. Si j'ai employé le terme « historien », c'est parce que M. Hasquin est historien. Il est docteur à la faculté de philosophie et lettres de l'ULB. Il était président du conseil d'administration quand j'étais étudiant. Je ne voudrais pas, par rapport à M. Hasquin, parler d'archéologie, mais bien d'histoire par rapport à sa formation.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez dit quelque chose d'important pour moi : la rénovation énergétique est toujours bel et bien un objectif du Gouvernement ; il y aura toujours des primes, même au travers de la réforme sur laquelle vous travaillez et qui sera opérationnelle en 2026.

Je prends bonne note de votre volonté de ne pas renforcer le service, mais bien d'optimiser les processus pour répondre non seulement aux demandes dans un délai de trois mois, mais également dans le traitement des primes pour que cela se fasse dans un délai raisonnable et non plus dans la situation actuelle d'un délai allant d'un à deux ans.

Je me permets d'insister sur la communication qui sera faite lorsqu'il y aura une notification de refus. J'insiste vraiment sur la nécessité de communiquer sur l'existence du régime temporaire.

Pour conclure, si la mesure telle qu'elle avait été prise avait été si efficace que cela, l'on n'aurait pas été à un rythme de rénovation de 1 % alors que l'on doit atteindre le rythme de 3 %. Pour avancer, il faut d'autres types d'aides, comme des prêts à taux zéro.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de M. Dupont. La première, motivée, est déposée par M. Dupont (Doc. 189 (2024-2025) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Maroy et Mme Goffinet (Doc. 190 (2024-2025) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de M. Olivier Maroy à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des certificats de performance énergétique des bâtiments (PEB) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la réforme des certificats de performance énergétique des bâtiments (PEB) ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon réaffirme, dans sa DPR, son objectif d'améliorer la performance énergétique des bâtiments afin d'atteindre la classe A d'ici 2050, et ce conformément aux objectifs européens. Pourtant, malgré une directive européenne récente qui exige une uniformisation des certificats PEB avant le 29 mai 2026, des différences subsistent encore entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre, tant sur la méthodologie que sur les critères d'évaluation.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le parc immobilier wallon est particulièrement ancien. Près d'un quart des logements ont plus de 100 ans et environ 80 % d'entre eux ont été construits avant 1991. En matière de performance énergétique, environ 60 % des

logements construits avant 2010 possèdent un PEB inférieur ou égal à E, ce qui témoigne de l'ampleur du défi à relever.

Si les logements neufs affichent – c'est heureux – de meilleures performances, l'amélioration reste très lente pour les bâtiments existants. Entre 2012 et 2022, le nombre de logements vendus ou loués avec un PEB G est certes passé de 36,8 % à 21,4 %, mais ce chiffre demeure encore très élevé.

Par ailleurs, plusieurs professionnels et propriétaires dénoncent des incohérences dans le calcul des pertes de transformation qui peuvent pénaliser certains bâtiments pourtant bien isolés. J'en ai fait moi-même l'expérience ces dernières semaines. Pour ne rien vous cacher, je suis en train d'essayer d'acheter un appartement pour mon fils et j'ai découvert des choses un peu interpellantes. Ainsi, un immeuble conçu pour le chauffage électrique peut obtenir un indice E sur son certificat PEB alors qu'une simulation montre que le simple remplacement virtuel de l'installation électrique par une chaudière à énergie fossile lui permettrait d'atteindre l'indice C. Un indice donc bien meilleur. On se pince un peu parce que le but, si j'ai bien compris, est d'essayer de sortir des énergies fossiles. Là, on est pénalisé lorsque l'on veut acheter un appartement qui est chauffé à l'électricité sans que, dans l'exemple concret auquel je pense, il ne soit possible de mettre une pompe à chaleur parce que dans le cadre d'une copropriété, on ne fait pas ce que l'on veut.

L'évaluation actuelle, Madame la Ministre, repose, si j'ai bien compris, sur des taux de perte de transformation fixés de manière forfaitaire, qui ignorent l'évolution du mix énergétique et la place croissante des énergies renouvelables. Ce constat illustre la pénalisation de l'électricité non autoproduite, alors même que celle-ci est encouragée dans d'autres secteurs comme celui des transports. Parce que j'ai découvert une deuxième chose. Je disais à l'agence : « C'est une copropriété, mais pourquoi ne peut-on pas mettre des panneaux photovoltaïques sur cet immeuble ? » Non, ce n'est pas possible à ce stade, si j'ai bien compris, parce qu'il s'agit justement d'une copropriété.

Face à ces constats, quelle stratégie le Gouvernement wallon entend-il adopter pour intégrer les exigences européennes et remédier à ces incohérences, tout en harmonisant les certificats PEB à l'échelle nationale ? Quelles actions concrètes seront mises en œuvre dans le cadre de la réforme PEB ? Plus précisément, comment le Gouvernement prévoit-il d'introduire une feuille de route des travaux et d'estimer les coûts pour assurer une transition effective et efficace vers la classe A ? Quels mécanismes de suivi seront instaurés pour garantir que les spécificités des bâtiments utilisant l'électricité non autoproduite pour le chauffage soient prises en compte ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, au niveau des disparités existantes entre les différents systèmes de certification présents dans les trois Régions, je tiens à préciser que l'évolution de la certification PEB en Wallonie s'effectue dans un souci constant d'homogénéisation entre les entités fédérées et dans un souci de cohérence avec les objectifs de décarbonation tels que repris dans la DPR.

Une harmonisation complète de la certification PEB ne pourra s'effectuer qu'en concertation avec les autres Régions et uniquement en cas de volonté politique réciproque d'avancer dans une direction commune avec la Wallonie. En raison de la situation politique actuelle à Bruxelles, ce dialogue interrégional n'a malheureusement pas pu être instauré depuis ma prise de fonction.

Par ailleurs, la nouvelle directive européenne PEB 4 prévoit certaines mesures qui visent à uniformiser les certificats PEB, mais celles-ci relèvent de la compétence des Régions et il n'existe donc aucune obligation d'harmonisation entre les Régions. Si une uniformisation devait avoir lieu, elle devrait résulter d'une décision politique et non d'une contrainte européenne. Mon cabinet étudie l'opportunité d'une telle harmonisation, ainsi que les conséquences qui résulteraient de ce choix.

En ce qui concerne la prise en compte de l'électricité en tant que vecteur énergétique dans la réglementation PEB, il faut rappeler que la nouvelle directive impose d'évaluer la PEB en énergie primaire, c'est-à-dire avant toute conversion ou toute transformation. Pour l'électricité, l'analyse ne se limite pas à la consommation finale indiquée au compteur, mais elle prend en compte son mode de production afin de permettre une comparaison équitable entre les différentes sources d'énergie.

À cet égard, un monitoring réalisé par le SPF Économie sur base des données issues du Bureau fédéral du Plan entre 2015 et 2023 montre que le facteur de conversion d'électricité en énergie primaire, qui est de 2,5 à l'heure actuelle, est toujours d'actualité. Ce facteur dépend du mix énergétique actuellement utilisé en Belgique pour produire l'électricité, et il est fixé par les réglementations et les normes en vigueur.

Le facteur de référence fait débat, car il existe de nombreuses hypothèses quant à sa méthode de calcul. Néanmoins, il faut souligner que celle qui est utilisée par le SPF respecte tout à fait la méthode de détermination retenue au niveau européen.

Concernant le projet de certificat PEB+, il ne s'agit pas d'une réforme à proprement parler, mais d'une amélioration du certificat PEB actuel qui a été initiée en

2020 dans le cadre de la stratégie de rénovation à long terme des bâtiments. Son objectif principal, c'est d'intégrer une feuille de route qui va préciser les travaux de rénovation envisageables ainsi que leur coût afin d'aider les acheteurs à atteindre le label A.

C'est une évolution positive parce qu'elle crée un lien avec le PACE 2030 et avec la nouvelle directive PEB 4 qui devra être transposée pour mai 2026. Toutefois, ayant été lancée avant la publication de cette directive, c'est une avancée qui va encore nécessiter quelques adaptations pour assurer une transposition complète. Mais cela nous met sur le chemin de la directive PEB 4.

Pour information, un projet de décret qui vise à transposer cette directive PEB 4 est en cours de rédaction. Il permettra de préciser et d'approfondir les différentes exigences européennes.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vois que la ministre a pris le dossier à bras-le-corps et je l'en félicite, parce que c'est vraiment nécessaire de faire évoluer cette question du PEB.

Il y a d'abord les disparités entre Régions. On vit dans un État fédéral et l'on doit s'habituer à ce que les règles ne soient pas toujours les mêmes d'une Région à l'autre. Ce qui ne va pas, c'est que pour le même matériau par exemple, cela ne donne pas toujours lieu à la même façon de le prendre en compte. C'est ce qui est un peu étonnant. Il faut souligner aussi qu'au sein même d'une seule et même Région, si vous faites appel à plusieurs certificateurs, vous risquez d'avoir plusieurs résultats différents.

Mes anciens collègues ou confrères de la presse, particulièrement ceux de la RTBF, avaient fait des reportages édifiants puisqu'en caméra cachée, ils avaient fait venir plusieurs certificateurs. En fait, le PEB décerné, la note décernée était différente alors que l'on était dans le même bâtiment, dans la même Région.

Je vous remercie pour les explications en ce qui concerne l'électricité, mais comprenez que pour le citoyen lambda c'est un peu perturbant puisqu'on n'arrête pas de lui dire qu'il faut abandonner les chaudières au mazout et, quand il veut acheter un logement chauffé à l'électricité, le PEB est moins bon et il est donc un peu perdu.

Je pense que vous allez dans la bonne direction. L'idée d'accompagner le PEB par une espèce de feuille de route, c'est très utile parce que, je vous le dis, je suis en plein dedans, et chaque fois que je demande le PEB, je ne vais pas dire qu'il faut faire « maths sup » ou « physique +5 » pour comprendre, mais il n'est pas très aisé de lire un rapport PEB pour le commun des mortels. Je crois qu'il y a moyen de faire plus clair avec

des mots plus simples, de manière à s'adresser vraiment et à aider le candidat acheteur.

Je suivrai évidemment le dossier, mais je vois que vous l'avez pris à bras-le-corps et je vous en félicite.

(M. Maroy, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Céline Tellier à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de l'agrivoltaïsme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le développement de l'agrivoltaïsme ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, comme vous le savez, nos agriculteurs font face à de nombreuses difficultés dans leur profession, parmi lesquelles l'accès à la terre, au foncier agricole.

En effet, il est de plus en plus difficile pour les jeunes agriculteurs et agricultrices d'accéder à la terre et donc, tout simplement, d'exercer leur métier.

Pour y arriver, il importe de préserver au maximum cette terre agricole et d'assurer notre souveraineté alimentaire, à la fois en luttant contre l'artificialisation des sols et l'urbanisation de nos campagnes, mais aussi en évitant des occupations concurrentes à la production alimentaire, comme celle des agrocarburants, ou de privilégier l'alimentation humaine et animale à la production énergétique.

Néanmoins, de plus en plus de projets d'agrivoltaïsme se développent, accentuant encore plus la pression sur le foncier agricole, tout en réduisant les parcelles dédiées à l'agriculture.

Nous apprenions ainsi dans les colonnes de *L'Avenir* du 27 février dernier l'existence d'un vaste projet d'agrivoltaïsme à La Roche-en-Ardenne. Ce dernier pourrait menacer 40 hectares de terres agricoles dédiées aux cultures nourricières, soit l'équivalent de 50 terrains de foot qui deviendraient un champ de panneaux photovoltaïques.

Il est pourtant primordial de maintenir les parcelles agricoles en terres nourricières pour produire une alimentation locale et de qualité pour les Wallonnes et les Wallons.

Lors du congrès de la FUGEA – syndicat agricole –, vous avez reconnu l'importance de notre souveraineté

alimentaire et la nécessité d'accorder la priorité aux productions agricoles, sans pour autant prendre d'engagements clairs et fermes concernant l'agrivoltaïsme.

Pourtant, des alternatives à l'utilisation de ces terres par l'agrivoltaïsme existent pour développer les énergies renouvelables, tout en préservant les terres nourricières et en évitant une nouvelle augmentation de la pression foncière. Je pense notamment à la pose de panneaux photovoltaïques en toiture des bâtiments agricoles qui permettrait d'augmenter la production d'énergies renouvelables, tout en soutenant nos agriculteurs et agricultrices.

Dans ce contexte, pourriez-vous nous indiquer la place que vous accordez à l'agrivoltaïsme pour atteindre nos objectifs en matière d'énergies renouvelables ? Sous quelle forme ? Le cas échéant, quel cadre réglementaire avez-vous prévu de mettre en place autour de cette pratique ? Comment avez-vous prévu de protéger les agriculteurs et les agricultrices des pressions que l'agrivoltaïsme pourrait potentiellement exercer sur le foncier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, pour se conformer aux exigences européennes, le fameux Fit for 55 ou le RepowerEU, la Wallonie s'est donné l'objectif d'au moins 28 à 29 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie wallonne à l'horizon 2030, soit un doublement de la situation actuelle.

À l'heure actuelle, cet objectif est traduit par filière renouvelable. Celui de la filière photovoltaïque est de l'ordre de 5 100 gigawattheures par an en 2030. Cet objectif est libellé ainsi dans le plan Air-Climat actuel 2030.

Pour l'année 2023, la production photovoltaïque est estimée à 1 667 gigawattheures. D'après Edora, l'atteinte des objectifs du PACE nécessite au moins 550 mégawattheures-crête installés par an.

Au cours de ces 15 dernières années, le développement de la filière photovoltaïque s'est appuyé essentiellement sur des surfaces en toiture, avec pour moteur des incitants successifs comme Solwatt, la compensation ou les certificats verts.

Les trois segments en toiture, à savoir le résidentiel, le commercial et l'industriel, représentent à eux seuls plus de 93 % de la capacité installée, avec une moyenne historique d'installation de 150 mégawattheures-crête par an.

Cependant, la fin du soutien à la filière photovoltaïque, couplée au phénomène de décrochage

d'onduleurs, a eu pour conséquence une diminution du taux d'installations dans le résidentiel en 2024. En effet, dans son bilan 2024, Énergie Commune note, pour le secteur photovoltaïque en Belgique, une baisse de 68 % dans le résidentiel par rapport à 2023, à cause principalement de la fin des primes à l'installation en Flandre et de la suppression de la compensation en Wallonie fin 2023.

Dans ce contexte, nous constatons un intérêt de plus en plus marqué pour de grandes installations au sol, d'une puissance supérieure à un mégawattheure-crête, avec une injection totale sur le réseau moyenne et haute tension.

Ces installations dites d'utilité publique pourraient compenser le recul du photovoltaïque sur les toitures, et ainsi permettre d'atteindre les objectifs du plan Air-Climat-Énergie.

À titre d'exemple, nous dénombrons à ce jour quelques projets en zone agricole. Le plus connu est le champ agrivoltaïque de Wierde qui combine une exploitation ovine et l'apiculture. Il représente une puissance installée de 10 mégawattheures-crête sur 14 hectares, avec un taux de couverture de 35 %.

Il existe également des projets pilotes de serres agrivoltaïques à Ath, à Gembloux, à Mons, à Chimay, avec des tests en cours pour évaluer leurs impacts. Plusieurs autres projets sont en attente d'octroi de permis.

Néanmoins, je précise que le Gouvernement s'engage, à travers la DPR, à encadrer strictement le développement des énergies renouvelables et singulièrement en zone agricole. En effet, je l'ai déjà évoqué, la transition ne doit pas se faire à n'importe quel prix, et il est essentiel de trouver un équilibre juste et durable entre le développement des énergies renouvelables et la préservation de nos terres agricoles, qui constitue aussi une priorité de ce Gouvernement, notamment pour leur fonction nourricière.

Cette priorité concerne plusieurs de mes collègues, dont la ministre en charge de l'Agriculture qui pilote l'évolution de la politique foncière agricole, et mon collègue le ministre de l'Aménagement du territoire, dont le prédécesseur avait signé une circulaire sur l'encadrement des projets photovoltaïques, y compris les projets de l'agrivoltaïsme.

Tel que précisé, il y aura lieu d'optimiser l'utilisation des surfaces artificialisées comme les toitures, les friches industrielles ou encore les terrains le long des autoroutes pour installer des panneaux photovoltaïques. Néanmoins, le déploiement en zone agricole doit être rendu possible dans certains cas, bien qu'il doive être strictement encadré par des critères rigoureux.

À cet égard, je souhaiterais dans les prochains mois, en concertation avec mes collègues ayant la compétence de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, proposer au Gouvernement une note d'orientation pour fixer une stratégie globale de développement photovoltaïque.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse et pour les éléments de chiffres sur les objectifs repris dans le PACE 2030 et la situation actuelle.

Je note qu'il existe un potentiel. J'aurais aimé l'avoir chiffré, mais cela n'a pas encore été le cas. J'imagine que des études sont peut-être en cours à ce sujet, mais ce serait vraiment intéressant de pouvoir chiffrer ce potentiel à la fois sur les toitures des bâtiments agricoles, mais aussi sur les friches, le long des autoroutes et toutes les pistes que vous avez évoquées.

En effet, ce sont des espaces que nous pouvons, sans contrainte, valoriser. Cela permettrait aussi d'amener une source de diversification des revenus pour le secteur agricole. Sur la question du foncier en tant que tel, je pense que l'on se rejoint sur la nécessité d'assurer en priorité la souveraineté alimentaire.

Une des craintes régulièrement communiquées par le secteur agricole, outre la question de l'occupation de l'espace, qui peut porter sur le plan technique, est résolue. Vous avez cité des exploitations ovines où une « cohabitation » est possible. Un autre impact, c'est la question du prix et de l'augmentation de la valeur du foncier.

À cet égard, je regrette que votre parti refuse depuis de nombreuses années d'encadrer le prix du foncier agricole. Ce serait une piste intéressante en réponse à ces enjeux. Je vous engage à entamer une discussion avec vos collègues en charge de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire pour voir s'il serait possible de réfléchir à des solutions créatives à ce sujet.

Enfin, il s'agit de rappeler la lutte contre l'urbanisation et certains projets qui sont délétères pour les terres agricoles. C'est un élément important à l'heure où il reste des choix qui sont loin de correspondre au Stop béton que nous appelons de nos vœux.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Tellier. Vous voyez que j'applique une certaine souplesse comme demandé. Vous disposez d'une minute plus une minute gratuite. Il s'agit juste de le signaler.

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le résultat de la consultation de la
Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
sur l'évaluation des communautés d'énergie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le résultat de la consultation de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) sur l'évaluation des communautés d'énergie ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la CWaPE a publié récemment le résultat de sa consultation sur le sujet de l'évaluation du cadre relatif aux communautés d'énergie, au partage d'énergie et à l'autoconsommation.

Plusieurs éléments de ce document attirent mon attention. Je note avant tout que parmi les participants à cette enquête, il y a relativement peu d'acteurs du secteur privé, la CWaPE soulevant d'ailleurs clairement en page 17 qu'il y a une « majorité d'acteurs publics ».

En outre, parmi les constats que l'on peut tirer du document de la CWaPE figurent notamment :

- le manque de législation wallonne pour le pair-à-pair, citée comme une solution pour les entreprises multisites ;
- l'inadéquation de la législation pour les entreprises désireuses de garder la main sur les actifs ;
- la mention d'une série de complexités, à la fois administratives, fiscales – par exemple, concernant les taux de TVA à appliquer – et juridiques – un problème d'insécurité juridique est par exemple signalé sur la notion d'autoproducteur ;
- la nécessité de désigner un facilitateur ;
- l'absence de coopération entre les Régions.

Sur base de ce rapport, pouvez-vous nous confirmer l'intérêt du Gouvernement pour répondre aux préoccupations ci-dessus et bien d'autres encore et faire ainsi évoluer les communautés d'énergie ? Pouvez-vous nous indiquer si vous comptez prendre certaines initiatives afin d'y répondre ? Serait-il envisageable de nous communiquer un planning éventuel à ce sujet ? Que pensez-vous, en outre, du manque d'intérêt financier souligné dans le rapport des communautés d'énergie ? Comment pensez-vous y remédier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la DPR prévoit en effet que « les cadres normatifs réglementaires tarifaires et administratifs relatifs au partage d'énergies, communautés d'énergies, mais pas que, seront simplifiés et complétés afin de permettre l'exploitation du plein potentiel des différents modèles de partage. Le potentiel des entreprises, des associations et des pouvoirs publics sera pleinement exploité dans ce nouveau cadre ».

Je vous confirme l'intérêt de ce Gouvernement pour faire évoluer les communautés d'énergie. Le rapport de la CWaPE est en cours d'analyse et mes équipes s'emploient à proposer une réforme dans les prochains mois. Celle-ci permettra de simplifier les cadres juridiques et administratifs pour que les communautés d'énergie puissent enfin réellement se déployer dans notre Région.

À l'heure actuelle, l'accent est mis sur les mesures de simplification, d'accompagnement et de participation des entreprises de toutes tailles. Notre objectif est que la participation aux comités d'énergie soit rentable sur la base de l'énergie qui est partagée, en évitant toute subvention ou avantage financier, lequel, dans ce cas devrait être financé soit via la facture, soit via le budget. Je précise qu'à terme, la CWaPE, dans le cadre de ses compétences, pourrait décider d'une réduction des frais de réseau sur base des bénéfices techniques et économiques éventuels qui découleraient de l'activité des communautés d'énergie.

En ce qui concerne l'échange de pair-à-pair, il est vrai que l'arrêté d'exécution n'a pas encore été adopté. La réforme sur laquelle travaille mon cabinet intégrera ce volet afin de parfaire le cadre relatif au partage d'énergie en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir rappelé le cadre de la DPR qui vise à permettre le plein potentiel des communautés d'énergie et d'avoir confirmé par ailleurs l'intérêt et la volonté du Gouvernement de faire évoluer le cadre des communautés d'énergie et permettre ainsi un réel déploiement bien nécessaire de ces communautés.

Je vous remercie aussi d'avoir repris le cas notamment du pair-à-pair qui est important.

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le plan social Climat »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le plan social Climat ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, pour compléter l'ETS européen actuel, l'ETS 2 inclut notamment le carburant pour le chauffage du bâti, le carburant pour le transport routier et pour certaines industries, et verra bientôt le jour pour être pleinement opérationnel en 2027. Je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement en commission.

Ce mécanisme bien ficelé encourage nos ménages et entreprises à investir pour réduire leur empreinte carbone et aura un impact sur les coûts des carburants. Il y a donc un risque d'impacter les ménages et les microentreprises vulnérables et de creuser ainsi la précarité énergétique et de mobilité.

Afin de répondre à ce problème, le mécanisme européen réserve environ un quart des revenus, soit environ 128 millions d'euros en 2026 pour évoluer jusqu'à 324 en 2030 au niveau national pour soutenir les entreprises et les ménages les plus vulnérables, à condition de rendre d'ici juin 2025 – nous y sommes presque – un plan social Climat à la Commission européenne.

Ce plan devra être composé des plans régionaux et du plan fédéral, des consultations aux différents niveaux de pouvoir seront donc requises et une négociation du *burden sharing* permettra de déterminer la répartition des recettes entre le niveau fédéral et les Régions.

Madame la Ministre, pourriez-vous préciser où en est l'élaboration de ce plan au niveau wallon et quelles sont les prochaines échéances pour votre Gouvernement ? Pourriez-vous également décrire les grandes lignes de ce document et où en sont les discussions autour du *burden sharing* ? Le financement reçu dans le cadre du Fonds social de l'ETS 2 vous semble-t-il suffisant pour aider nos entreprises et nos ménages qui seront sévèrement impactés, comme je l'ai dit et comme nous le savons, et éviter que ne se creuse la précarité énergétique ? Si pas, quel budget estimez-vous actuellement nécessaire et où pensez-vous aller le chercher ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, comme vous le précisez, la mise en œuvre de l'ETS 2, dont la transposition passera d'ailleurs dans cette Commission très prochainement, aura des répercussions sur les ménages et les entreprises wallonnes, et singulièrement sur les plus fragiles d'entre eux. Dans ce cadre, un plan social Climat, dont l'objectif est d'atténuer les effets de cette mise en œuvre sur ces publics, doit être déposé devant la Commission pour la fin du mois de juin.

Comme j'ai déjà pu le préciser dans cette Commission, chaque entité compétente – le Fédéral et les trois Régions – est chargée d'analyser les instruments relevant de son champ d'action et de proposer une liste de mesures adaptées aux deux groupes cibles identifiés : les ménages vulnérables et les microentreprises vulnérables – et ce pour des mesures concernant le bâti ou les transports.

En Wallonie, ce travail est en cours depuis plusieurs mois de manière très active. À mon initiative, ainsi qu'à celle de mes collègues, François Desquesnes et Pierre-Yves Jeholet, une note d'information a été présentée au Gouvernement wallon le 20 février dernier, exposant une série de mesures à analyser en profondeur. L'objectif est double : d'une part, vérifier leur éligibilité aux critères européens – notamment en matière d'additionnalité – et, d'autre part, affiner et préciser ces mesures afin d'assurer leur impact et leur faisabilité. Ce travail touche à sa fin. Une fois les mesures caractérisées, mes collègues et moi-même les analyserons en vue de proposer au Gouvernement une sélection définitive pour le volet wallon du plan social Climat.

Nous avons opté pour une approche ciblée privilégiant un nombre restreint de mesures stratégiques afin de maximiser l'impact des investissements. Cette orientation est largement soutenue par les acteurs de terrain qui plaident pour des mesures structurantes et réellement efficaces pour les publics les plus fragilisés.

Comme vous le mentionnez, les acteurs de terrain seront prochainement rencontrés et consultés pour commenter et affiner la liste des mesures.

S'agissant du *burden sharing* à présent, la Commission nationale Climat, sous présidence wallonne, s'est réunie le 27 février 2025. Nous y avons exposé nos priorités, parmi lesquelles figure évidemment la question du partage des efforts climatiques. Toutefois, un blocage institutionnel demeure avec la Région de Bruxelles-Capitale, qui ne dispose pas encore d'un gouvernement de plein exercice. Or, la négociation du *burden sharing* exige la participation des quatre gouvernements compétents en mesure de prendre des décisions. Cela étant, il est probable que nous devons accélérer les discussions sur le volet spécifique au plan social Climat, puisque celui-

ci doit être notifié à la Commission européenne d'ici le 30 juin prochain.

Enfin, sur votre question sur l'adéquation des moyens par rapport aux enjeux, tant que les négociations sur le *burden sharing* ne sont pas finalisées, il n'est pas possible de déterminer précisément le montant qui reviendra à la Wallonie dans le cadre du fonds social Climat. Ce fonds constitue un levier essentiel pour soutenir les ménages et les microentreprises vulnérables. Ces moyens seront les bienvenus pour mettre en œuvre des mesures utiles aux ménages et entreprises vulnérables.

Au-delà du fonds social Climat, l'ETS 2 générera des recettes qui devront participer à la transition climatique et énergétique de manière plus large.

La Wallonie devra ainsi veiller à réduire sa dépendance aux énergies fossiles et à accélérer la décarbonation des secteurs clés, en complément des actions ciblées sur les publics vulnérables.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir précisé ce travail qui est en cours depuis plusieurs mois. Je retiens qu'une note avait été déposée au Gouvernement wallon le 20 février dernier et que ce travail touche donc à sa fin. J'ai envie de vous souhaiter du succès dans le travail qu'il reste à effectuer jusqu'à la fin juin, y compris pour les discussions concernant le *burden sharing*.

Question orale de Mme Christie Morreale à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les publicités frauduleuses en matière de primes avec le logo de la Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les publicités frauduleuses en matière de primes avec le logo de la Wallonie ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, depuis quelques semaines, on constate une augmentation inquiétante des publicités sponsorisées sur les réseaux sociaux qui usurpent l'identité du Service public de Wallonie, dont elles utilisent illégalement le logo.

Par le passé, il y en avait déjà, elles avaient été signalées. Toutefois, elles semblent visiblement s'intensifier à la suite des réformes des primes à la

rénovation énergétique. Ce sont des pratiques bien sûr trompeuses, mais qui impliquent une collecte et un traitement de données personnelles des citoyens.

Certaines de ces publicités avancent des promesses financières douteuses, voire totalement mensongères. À ma connaissance, l'administration avait déjà pris des mesures et déposé une plainte contre ces pratiques. Il semblerait que ces actions n'aient pas permis de freiner le phénomène.

Pourriez-vous dresser un état des lieux actualisé des actions qui ont été menées par l'administration pour lutter contre ces publicités ? Des plaintes ont-elles été déposées récemment ? Si oui, combien ? Quelles suites ont été données ?

Quelles mesures supplémentaires sont envisagées si cela n'a pas fonctionné ? Quelles autres actions ont pu être mises en place pour éradiquer ces pratiques abusives, notamment en collaboration avec les plateformes des réseaux sociaux ?

Pensez-vous faire une campagne d'information à l'égard des citoyens pour leur permettre d'identifier les arnaques, comme c'est parfois le cas quand des banques ou des opérateurs font face à un afflux d'arnaques dont ils sont les victimes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, en effet, la publicité mensongère constitue un problème connu de longue date, même si l'on relève un phénomène amplifié par la digitalisation croissante, qui est une véritable aubaine pour certains malfaiteurs.

Les fraudeurs multiplient les formes : on a du démarchage à domicile, des pages internet, des crédits déguisés, l'usurpation d'identité et bien d'autres. Les services du SPW ont effectivement détecté un accroissement du nombre de publicités mensongères depuis l'annonce de la réforme des primes. Néanmoins, l'administration n'a pas attendu ce constat pour agir et le SPW enregistre depuis plusieurs années les plaintes des citoyens qui sont victimes de ces arnaques qui portent atteinte à la réputation de la Région et à son service public.

La Région a décidé d'agir sur le plan judiciaire. Ainsi, en date du 22 juin 2018, elle s'est constituée partie civile contre X du chef d'usurpation d'identité, d'escroquerie, de faux et usage de faux. Cependant, la Chambre du conseil a, par ordonnance du 12 septembre 2022, considéré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre les prévenus identifiés par le juge d'instruction et la police. La Région a même été condamnée à payer une indemnité de procédure aux deux prévenus. Comprenne qui pourra.

Afin de mieux comprendre cette décision, son contexte et de prendre position quant aux suites à donner, un avocat a été désigné pour représenter la Wallonie. Celui-ci devait solliciter une copie du dossier répressif. Le cabinet désigné ne semble néanmoins pas poursuivre sa mission avec toute la diligence requise et une mise en demeure lui a été notifiée le 21 février dernier, exigeant un retour de sa part pour le mois de mars. À défaut de réponses substantielles dans les temps, l'administration déchargera de sa mission cet avocat et procédera à la nomination d'un nouveau conseil.

En fonction du retour, la Région entreprendra les démarches judiciaires au civil et au pénal qui permettront d'agir concrètement contre ce fléau. Depuis l'introduction de cette plainte contre X, les services du SPW TLPE et les premières lignes envoient systématiquement tous les signalements au support juridique du secrétariat général du SPW. Voilà pour le volet juridique et judiciaire de la question.

S'agissant des actions menées directement à destination des citoyens, le service communication du SPW TLPE publie régulièrement des avertissements sur ses différents sites officiels. Bon nombre de publicités mensongères étant publiées sur les réseaux sociaux, le SPW TLPE communique également des avertissements contre ces pratiques sur ses réseaux, par exemple via la page Facebook du Département de l'énergie, le 4 février dernier. Une capsule vidéo a également été réalisée sur le sujet, tandis qu'une capsule radio a été diffusée en décembre. Le porte-parole du SPW a également averti le public à plusieurs reprises contre le démarchage dans différents médias.

Je ne peux qu'insister une nouvelle fois sur la nécessité pour les citoyens, en cas de doute, de consulter un guichet de l'énergie. Leur sollicitation est gratuite, ils sont répartis un peu partout en Wallonie. Outre des conseils en matière de rénovation et de bonnes informations en matière de primes, ceux-ci pourront confirmer ou non l'authenticité de toute publicité ou de tout support de communication.

D'une manière générale, il est conseillé de consulter plusieurs entreprises afin d'obtenir plusieurs devis. Les guichets énergie peuvent aider les citoyens à analyser les différents devis afin d'indiquer s'il est fiable techniquement, s'il répond à la réglementation PEB et s'il répond aux critères pour demander une prime à la rénovation.

Je vous confirme enfin que je suis extrêmement attentive à cette situation et que mes équipes collaborent avec le SPW pour tenter de la résoudre.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – La suppression des primes a suscité son lot de déceptions et de situations compliquées. Je n'irai pas jusqu'à parler de drames,

mais plutôt de situations complexes, auxquelles se sont ajoutées ces arnaques.

Vous avez raison, pour ce deuxième volet, de vous porter en appel face à cette décision assez incompréhensible. Profiter de la misère des gens est largement répréhensible. Poursuivons, vous avez tout notre soutien de ce point de vue.

Question orale

de M. Jori Dupont

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur la précarité énergétique »

Question orale

de Mme Christie Morreale

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'explosion de la précarité énergétique en Wallonie »

Question orale

de Mme Veronica Cremasco

à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) relative aux dépenses et la privation énergétiques en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Dupont, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur la précarité énergétique » ;
- Mme Morreale, sur « l'explosion de la précarité énergétique en Wallonie » ;
- Mme Cremasco, sur « l'étude de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) relative aux dépenses et la privation énergétiques en Wallonie ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, ce 10 mars, l'IWEPS a sorti son étude sur la précarité énergétique.

Pour l'année 2023, la privation d'énergie concerne les ménages qui déclarent ne pas avoir les moyens financiers de chauffer correctement leur logement ou de payer leurs factures. Selon l'étude, le retard de paiement touche 6,4 % des ménages tandis que les difficultés à chauffer correctement son logement concernent 11,6 %

d'entre eux. En clair, cet hiver-là, un Wallon sur 10 a eu froid chez lui, faisant de la Wallonie la Région avec le plus haut taux de précarité énergétique du pays.

Comment est-ce possible d'avoir autant de précarité dans un des pays les plus riches du monde ? Quelles mesures prenez-vous pour diminuer la précarité énergétique ?

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vois que M. Janssen se demandait s'il y avait de la précarité énergétique et si elle n'allait pas augmenter. J'étais un peu étonnée en l'entendant, puisque la précarité énergétique en Wallonie atteint un niveau alarmant.

Madame la Ministre, plus de 400 000 Wallons – soit 11,3 % de la population – déclarent ne pas pouvoir se chauffer correctement. Ce sont les chiffres que je reprends de l'IWEPS, qui place la Wallonie devant Bruxelles et loin devant la Flandre. La situation est inédite et préoccupante.

L'étude de l'IWEPS met en évidence trois réalités majeures.

Premièrement, on a des factures énergétiques qui sont trop lourdes, avec une médiane des dépenses atteignant 220 euros par mois pour le loyer moyen, qui s'élève à 1 600 euros. Vous comprenez que, dans ce cadre, c'est insoutenable pour de nombreux ménages.

Deuxièmement, l'effort énergétique est excessif. Pour certains ménages, plus de 10 % du revenu est consacré à l'énergie, les plongeant dans des arbitrages impossibles.

Troisièmement, c'est une privation énergétique inquiétante, puisqu'un ménage sur 10 doit réduire ou couper carrément son chauffage et 6,4 % ne peuvent plus payer leurs factures.

Face à cette situation, j'entends les intentions, mais je voudrais surtout des actes concrets et des mesures immédiates.

Quels enseignements tirez-vous de cette étude ? Quelles suites allez-vous y réserver ? Comment justifie-t-on l'absence de mesures spécifiques pour lutter contre la précarité énergétique alors que l'urgence est avérée ?

Nous sommes opposés à la décision brutale que vous avez prise de l'arrêt des primes énergétiques, d'autant plus que vous n'êtes pas venue avec des alternatives. Quand on voit la balance du coût pour des locataires ou pour des propriétaires qui n'ont pas la chance d'avoir acheté un bâtiment performant énergétiquement – c'est une des caractéristiques du bâti wallon –, nous avons besoin de les soutenir. C'est un investissement pour leur permettre d'être émancipés par la suite, pour ne plus

devoir demander éventuellement des aides. C'est la meilleure garantie pour continuer à consommer et à vivre dignement.

Pourquoi avoir réduit ces primes à l'isolation sans proposer une alternative ? C'était un des rares dispositifs accessibles aux ménages en difficulté.

Comment comptez-vous garantir que les aides à la rénovation bénéficient à ceux qui sont en difficulté ? Je pense aux locataires. Évidemment, il y a des propriétaires. Quand on a l'occasion de réaliser des travaux, c'est notre responsabilité de le faire, mais l'objectif est aussi de permettre à ceux qui achètent des passoires énergétiques de faire face à une diminution drastique des pourcentages d'aides telle que vous l'avez amenée.

Je vous donne cet exemple. Je vous en ai cité un la dernière fois en séance plénière et je vous en présente un autre parmi les très nombreux témoignages que je reçois.

Un coiffeur se lance dans la vie. Il possède un commerce qui fonctionne depuis trois ou quatre ans. Il voulait acheter une habitation en périphérie liégeoise, dans l'Ourthe-Ambève. Malheureusement, en raison des décisions de l'arrêt brutal de ces primes, il doit renoncer au choix qu'il avait fait sur une habitation dont la performance énergétique était mauvaise. C'est problématique pour lui, puisqu'il se voit contraint de faire des choix plus compliqués ou de se tourner vers des prêts auxquels il n'est pas susceptible de répondre au niveau bancaire, avec des performances énergétiques plus élevées.

On constate cette forme de « paradoxe » entre cette réalité de précarité énergétique et l'absence de réponses. Si vous prenez la responsabilité de mettre un terme à un dispositif, venez avec un autre. Cela me semble important pour faire face à ces nombreux Wallons et Wallonnes en difficulté.

M. le Président. – Vous avez eu une minute de plus. Je le signale parce que l'on va finir par croire que je suis très méchant.

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, je vais me joindre à l'étonnement de Mme Morreale qui m'a fait sourire, mais ce n'est pas drôle. Elle ne trouve pas que ce soit amusant non plus de voir nos collègues libéraux qui siègent dans l'enceinte s'étonner de la gravité du phénomène de la précarité énergétique. Oui, c'est un phénomène. Je ne doute pas que mon collègue du PTB partage cet étonnement.

Cela prête à sourire, mais ce n'est pas drôle. La précarité énergétique est un phénomène grave : l'étude

de l'IWEPS le met en évidence. Je ne vais pas rappeler ce que mes collègues ont très bien dit, mais près de 400 000 Wallonnes et Wallons ne sont pas en mesure de chauffer suffisamment leur logement : cela représente 11 % de la population. La situation est posée.

Parmi les principales causes de cette problématique, l'IWEPS relève le manque d'isolation. En tant qu'Ecolo, je ne pouvais pas passer à côté. Le signal envoyé à cet égard est particulièrement catastrophique. On ne peut pas comprendre que le terme soit mis, que le couperet soit tombé de façon non progressive, sans permettre aux gens de s'adapter, sachant que 11 % de ces personnes sont déjà dans une situation de précarité grave. C'est catastrophique, socialement.

Il y a le manque d'isolation, mais aussi le dimensionnement inadéquat des logements. Je ne voulais pas faire de redites, et intégrer un nouvel élément dans la discussion. Le fait de résider dans une habitation surdimensionnée génère des factures énergétiques plus élevées. Cela va étonner, voire excéder certains, mais l'étude conclut que les dépenses élevées par rapport aux revenus sont plus fréquentes chez les personnes les plus paupérisées.

Cela se retrouve aussi dans certains ménages plus aisés, en particulier chez des personnes âgées qui sont propriétaires sans emprunt hypothécaire d'un grand logement. Parfois, c'est compliqué de s'en sortir, parce qu'elles restent avec leur grand logement à chauffer.

L'IWEPS invite les autorités wallonnes – nous – à agir en faveur d'une occupation plus rationnelle du parc de logements. À cet égard, je questionne aussi la ministre du Logement. Au sens large du terme, la taille du logement n'est pas souvent liée à la qualité de vie. Selon des idées préconçues, on peut se dire que plus c'est petit, plus c'est désagréable ou plus la qualité de vie va s'en ressentir. C'est très peu souvent le cas. Il faut faire confiance au génie architectural et à la créativité : l'espace peut être petit et très bien utilisé énergétiquement. C'est l'occasion de valoriser une des missions publiques les plus importantes, à savoir l'architecture.

Avez-vous pris connaissance de l'étude de l'IWEPS et de ses recommandations ? Avez-vous prévu d'y donner suite ?

Quelles mesures sont prévues pour répondre à ce défi que représente l'adéquation entre la taille du logement et la composition des ménages sous l'angle incitatif, voire réglementaire ? Une approche globale sera-t-elle proposée ?

J'insiste, il ne s'agit pas dans notre propos d'écologistes de diminuer la qualité du logement, mais bien de la renforcer et d'avoir une appropriation du logement, de façon à ce qu'il soit approprié à la qualité de vie, en ce compris via sa non-consommation énergétique ou son non-gaspillage énergétique.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Mesdames et Monsieur les Députés, nous avons pris connaissance de cette étude et avons eu un échange constructif avec l'IWEPS sur le sujet cette semaine.

Cette étude statistique analyse la précarité avec trois indicateurs :

- le montant des factures énergétiques qui permet d'identifier les ménages qui dépensent beaucoup ou ceux qui dépensent peu ;
- le ratio de ces dépenses par le revenu net du ménage, ce qui permet d'estimer le poids de l'énergie dans le budget du ménage ;
- la privation énergétique qui est mesurée en identifiant les ménages qui déclarent ne pas avoir les moyens financiers de se chauffer correctement ou de payer leurs factures.

L'étude relève que « l'analyse de ces trois indicateurs nuance le schéma causal, qui est largement répandu, suivant lequel les plus pauvres habitent des logements peu ou pas isolés thermiquement – appelés « passoires énergétiques ». Par conséquent, ils auraient des factures d'énergie plus élevées. Ces montants élevés, combinés à leurs faibles revenus, impliqueraient que les dépenses d'énergie occuperaient un poids important dans le budget total. Cette part élevée conduirait à de la précarité énergétique. L'étude nuance ce constat et souligne que le montant absolu des dépenses dépend plus de la taille du logement que de la qualité de son isolation. En outre, le profil des ménages qui ont des dépenses d'énergie élevées représentant une part importante de leur revenu diffère nettement des ménages qui se privent d'énergie, c'est-à-dire qui renoncent à se chauffer correctement pour des raisons financières, à savoir les ménages précarisés qui louent un petit logement souvent mal isolé ».

Toujours d'après l'étude, la rénovation énergétique permet de lutter contre la privation énergétique, mais elle ne semble pas très efficace pour réduire les dépenses d'énergie – donc la consommation. Elle relève qu'une réduction des dépenses énergétiques passe surtout par une lutte contre la sous-occupation des logements. L'analyse souligne aussi que les logements de mauvaise qualité sont souvent occupés par des locataires. L'étude conclut que la privation énergétique est la caractéristique la plus associée à des situations de pauvreté.

Parmi les ménages en privation énergétique, on retrouve tant des ménages pour qui l'énergie pèse beaucoup sur le budget que des ménages qui dépensent relativement peu en énergie. Il est important de préciser que cette étude a été réalisée au printemps 2023, à la sortie de la crise énergétique.

À cet égard, les données publiées sur le site de Statbel pour l'année 2024 relèvent qu'environ 8,3 % de la population déclare ne pas avoir les moyens financiers de chauffer son logement. Sur une période plus longue, cet indicateur semble stable, passant de 8,8 % en 2014 à 8,3 % en 2024, malgré un pic observé en 2022 et en 2023. Bien qu'il ne soit pas possible de conclure à une baisse structurelle, on peut néanmoins observer une certaine stabilité de cet indicateur sur la période 2014-2024.

La situation décrite ici n'est pas neuve et n'est pas inédite – contrairement à ce que l'on peut penser –, mais elle est structurelle.

Il n'est pas correct de prétendre qu'aucune action n'est entreprise pour soutenir ces personnes. Au contraire, un ensemble varié de mesures ont été mises en place. La Wallonie subsidie des associations actives dans la lutte contre la pauvreté. Elle soutient des programmes d'action tels que les tuteurs énergie, les plans d'action préventive pour l'énergie dans les CPAS, les subventions MEBAR et les primes à la rénovation qui sont toujours multipliées par six pour les ménages précaires, et qui peuvent être combinées à un prêt à taux zéro.

De plus, des mesures sociales réglementaires sont appliquées sur les marchés du gaz et de l'électricité. Elles visent à protéger les clients en situation de précarité. Parmi celles-ci, on retrouve le tarif social, le mécanisme du compteur après paiement avec un limiteur de puissance pour les clients dits « protégés » et l'alimentation sans fourniture minimale garantie.

La procédure dite « Juge de paix » fait l'objet de beaucoup de critiques. Elle a été mise en place sous la précédente législature pour éviter que les ménages précaires ne subissent une coupure d'électricité en cas de non-paiement de factures. Cependant, ce mécanisme présente certaines failles – on en a déjà parlé dans cette commission. Nous prévoyons de le réformer.

Les citoyens ainsi que les services sociaux et les autres structures d'aide et d'accompagnement peuvent malheureusement se retrouver désemparés face à une certaine diversité des mécanismes de soutien existants. Il m'importera, au cours de cette législature, de rendre plus efficient et plus lisible le paysage de ces différents mécanismes d'accompagnement à la lutte contre la précarité énergétique.

À la lumière de cette étude, il apparaît que la précarité énergétique est intimement liée à la précarité de manière générale. La réponse à cette problématique est donc obligatoirement transversale et elle doit s'attaquer non seulement aux effets, mais surtout aux causes profondes. Des travaux sont ainsi en cours dans le cadre de la mise en œuvre de la future stratégie de lutte contre la pauvreté, pilotée par mon collègue Yves

Coppieters, en charge de l'Action sociale et à laquelle je suis bien entendu partie prenante.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je vous ai écoutée. Vous parlez de différentes raisons pour nuancer ces études. Vous parlez de la taille des logements ; bref, vous essayez de nuancer les causes de la précarité. Vous parlez de quelques mesures que prend encore la Région. Effectivement, il y a des tuteurs énergie, qui ont d'ailleurs été élargis sous l'ancienne législation ; rendons à César ce qui est à César. Vous parlez des subsides à des associations. C'est juste, mais vous prenez aussi des mesures très fortes contre les citoyens. Cela a été évoqué par mes collègues. La réduction de 60 % des montants primes Énergie est une mesure qui va impacter très fortement la capacité des gens à lutter contre la précarité énergétique.

Comme vous avez réduit de 25 % le budget du logement public, vous avez réduit à zéro le budget partie Énergie de l'allocation loyer ; il n'y a plus rien.

Vous avez parlé de plusieurs facteurs. Vous avez dit qu'il y avait aussi toute la question du coût de l'énergie. Vous pourriez agir notamment sur les taxes régionales, sur la facture d'énergie, et vous n'agissez absolument pas. Bref, vos mesures ou les non-mesures que vous ne prenez pas vont avoir de grands impacts sur la capacité de la population à se chauffer dans les années prochaines.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Ce que vous avez fait sur la fin des primes énergétiques est problématique. Je reprends l'exemple du propriétaire qui a décidé, parce que les deux logements qu'il met en location sont deux passoires énergétiques, de faire les travaux et d'appliquer la grille des loyers. Les primes sont largement rabotées : elles passent de 40 000 euros à 16 000 euros. Résultat : il ne fait pas les travaux.

On va rentrer dans une spirale. Il faut penser à moyen et long terme. Vous connaissez ce proverbe chinois qui dit qu'« il vaut mieux apprendre à quelqu'un à pêcher plutôt que de lui donner du poisson ». Si l'on veut moins de compteurs à budget, moins d'aides sociales, moins de clients protégés, moins de gens dépendants, il faut investir pour que les loyers soient accessibles et que les dépenses énergétiques soient réduites. C'est un enjeu d'investir ; venir y mettre un terme est un mauvais calcul sur le moyen et sur le long terme.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Madame la Ministre, le premier propos est de faire attention aux plus précaires. La facture énergétique est un problème d'injustice sociale : 11 % de la population ne sait pas se

chauffer. Il faut y faire attention et, visiblement, cela ne va pas dans cette voie pour l'instant. Votre Gouvernement n'adopte pas la voie de la réflexion sur les plus précaires.

Ensuite, mon propos était relatif à la qualité du logement, à la rénovation, mais il faut attaquer le problème à la base : il faut consommer moins, c'est ainsi que la facture sera réduite. Il n'y a pas d'autre moyen pour les écologistes. Dès lors, il faut rénover davantage, il faut arrêter de s'étaler. Il faut que ce Gouvernement commence à investir lourdement dans la rénovation, dans l'isolation, mais aussi dans l'utilisation du bâti existant, dans une meilleure répartition des mètres carrés qui existent. On a trop construit, on a de quoi loger tout le monde et très décevant.

Encore une fois, je reprends un exemple : un petit logement, c'est parfois une hausse incroyable de la qualité de vie. Il ne faut pas commencer à partir sur des principes qui n'en sont pas, il faut observer les études de satisfaction. Il faut investir et attaquer le problème à la base, c'est-à-dire la rénovation du bâti et son amélioration.

**Question orale
de Mme Anne Lambelin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l'état d'avancement et
l'opérationnalisation du plan Air-Climat-
Énergie (PACE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état d'avancement et l'opérationnalisation du plan Air-Climat-Énergie (PACE) ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous suite à votre décision de prioriser la mise en œuvre des mesures du plan Air-Climat-Énergie. Vous aviez annoncé procéder à une analyse des mesures du PACE afin de proposer, pour février 2025, une première liste de mesures mises en œuvre et, le cas échéant, une liste d'adaptations à apporter à ces mesures.

À ce stade, pouvez-vous nous préciser où en est cette analyse ? Quelles sont les avancées concrètes réalisées ?

Qu'en est-il de la liste des mesures prioritaires retenues ? Pouvez-vous nous détailler les mesures qui

ont été sélectionnées ainsi que les critères ayant guidé ces choix ?

Enfin, quelles adaptations ont été identifiées et dans quel calendrier prévoyez-vous leur mise en application ?

Les citoyens et les secteurs ont besoin d'avoir une vision claire sur ce qui va s'imposer à eux.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, un travail de priorisation et de reformulation du PACE a effectivement été entamé avec l'ensemble des membres du Gouvernement.

Quatre comités de pilotage ont déjà eu lieu sur ce dossier, et je tiens à souligner l'implication de chaque ministre à ces comités de pilotage ainsi que la volonté de chacune et chacun d'agir avec détermination en proposant des mesures structurantes devant permettre à la Wallonie de maintenir ses ambitions climatiques.

Le travail de priorisation a été réalisé par chaque cabinet grâce à un outil qualitatif conçu par l'Agence wallonne de l'air et du climat qui a permis de générer une liste des mesures dont l'impact sera le plus important et à initier en 2025, notamment sur base de quatre indicateurs, à savoir : la priorité à l'efficacité climatique, l'optimisation de la balance coût/impact de la mesure, l'acceptabilité sociétale et le caractère durable de la mesure – d'un point de vue environnemental, économique et social.

Ce travail a permis à chaque ministre de dégager un certain nombre de mesures qui ont été consolidées une première fois fin février. Leur analyse est en cours afin de s'assurer que ces mesures soient bien alignées avec les objectifs climatiques de la Région.

Je ne peux, à ce stade, m'exprimer sur le détail des mesures puisque ce travail n'est pas finalisé. Au niveau du calendrier, un nouveau comité de pilotage est prévu fin mars afin de consolider l'ensemble des mesures analysées dans la feuille de route pour l'année 2025. S'ensuivra une présentation au Gouvernement dans le courant du mois d'avril en vue d'une adoption.

Les mesures qui seront reprises dans la feuille de route sont déjà ou seront initiées en 2025. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'elles seront toutes finalisées dans leur totalité dès 2025. Il est possible que leurs effets soient effectifs en 2026.

Je ne manquerai pas de présenter l'état des travaux si vous me sollicitez à cet égard.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les précisions apportées. J'entends que le travail est en cours et que nous devons revenir vers vous dans le courant du mois d'avril. Nous le ferons et nous serons particulièrement attentifs à plusieurs points et au regard des besoins de la société, notamment sur la décarbonation du logement.

Question orale

de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les participations des provinces wallonnes au sein de la Société wallonne du logement (SWL) et des sociétés de logement de service public (SLSP) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les participations des provinces wallonnes au sein de la Société wallonne du logement (SWL) et des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'heure actuelle, les provinces wallonnes n'ont plus de compétences en matière de logement. Or, elles seraient encore détentrices de participations au sein de la SWL, d'une part, et dans certaines SLSP, d'autre part.

Jusqu'à présent, les provinces, en tant qu'actionnaires, jouaient un rôle dans la gouvernance de ces sociétés de logement. Elles influençaient certaines décisions stratégiques et appuyaient des politiques locales de logement. Elles contribuaient également à la gestion et au financement du logement social, tout en percevant parfois des retours financiers via leur participation.

À ce jour, il semble que la Province de Luxembourg ait déjà cédé ses parts dans la SWL et dans les SLSP. La Province de Namur, quant à elle, avait exprimé son intention de le faire, mais il reste à clarifier où en est ce processus.

Le retrait des provinces soulève plusieurs questions, notamment sur la continuité des projets, le rééquilibrage des compétences et la stabilité de l'actionnariat de ces sociétés.

Où en est le processus global de sortie des provinces du capital des SLSP et de la SWL ? Avez-vous un calendrier précis ?

Enfin, quelles sont les garanties mises en place pour assurer cette continuité des missions de logement social et éviter une fragilisation financière ou institutionnelle de ces sociétés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, il n'existe pas de processus global et structurellement organisé de sortie des provinces du capital des SLSP et/ou de la SWL. Chaque province est libre de rester ou de se retirer de l'actionnariat d'une SLSP où elle est présente.

Il n'existe donc pas de calendrier de sortie. On peut cependant voir une relation de cause à effet relativement au retrait, il y a quelques années, des compétences provinciales en matière de logement.

Il existe deux façons pour les provinces de quitter l'actionnariat d'une SLSP : une cession ou une démission.

Ces deux manières mènent, quoiqu'il en soit, au remboursement du capital libéré, lié aux actions en question.

Notez que le montant investi en capital par les pouvoirs publics provinciaux au sein des SLSP paraît anecdotique en se limitant généralement à quelques dizaines d'euros la part.

Outre les revenus tirés de la perception des loyers, les principaux financements, pour ne pas dire la totalité, sont alloués sous forme de subsides et d'emprunts par la Région wallonne au travers de la SWL.

Cela étant, une province qui quitte l'actionnariat d'une SLSP ne fragilise pas la continuité des missions du secteur puisque ses parts sont reprises soit prioritairement par la Région par droit de préemption soit par un des autres actionnaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éclaircissements quant à la situation actuelle et les différences entre provinces. Néanmoins, je me dis qu'il y a peut-être une réflexion à mener en termes de gouvernance globale en fonction de ce paysage institutionnel.

Question orale **de M. Jean-Jacques Cloquet** **à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du** **Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,** **sur « la problématique des logements insalubres** **dans les grandes villes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la problématique des logements insalubres dans les grandes villes ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, à Charleroi, un nouveau syndicat de locataires a récemment dénoncé des conditions de logement indignes dans plusieurs quartiers de la ville. Parmi les procédures évoquées, ses membres ont pointé des logements vétustes, avec des risques d'effondrement, des moisissures, des courants d'air et des logements non conformes aux normes de sécurité incendie.

Ces problèmes sont de nature à mettre en danger la santé et la sécurité des locataires. Ce phénomène semble particulièrement préoccupant dans une ville où la rentabilité des investissements immobiliers est élevée, mais où les conditions de vie de nombreux locataires restent précaires.

Dans ce contexte, et au regard de l'importance de garantir des conditions de vie dignes pour tout citoyen, je souhaite vous poser les questions suivantes.

Quelles actions concrètes prévoyez-vous pour renforcer les contrôles de salubrité des logements ?

Comment comptez-vous lutter efficacement contre l'exploitation des locataires dans des conditions dangereuses ?

Comment comptez-vous encourager une rénovation systématique des bâtiments vétustes afin d'assurer un logement décent et sécurisé pour les citoyens ?

Enfin, quelles synergies pouvez-vous créer avec les échevins du logement des grandes villes afin de rendre les politiques en matière de logement plus efficaces ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, le parc locatif des logements « modestes » est plus développé dans les grandes villes. Malgré tout, le déséquilibre entre l'offre et la demande y est considérable.

Dans certaines villes particulièrement frappées par la problématique du manque d'emplois, des ménages précarisés sont en concurrence pour se loger à un coût compatible avec leurs ressources. Dans un contexte de faiblesse de l'offre, ceux-ci n'ont souvent pour solution que d'accepter de prendre en location un logement de faible qualité.

Par rapport aux bailleurs indélicats, la Wallonie a mis en place plusieurs instruments via les chapitres I et VI du titre II du Code wallon de l'habitation durable : critères minimaux de salubrité, enquête de salubrité, permis de location obligatoire pour les logements de moins de 28 mètres carrés considérés comme les plus à risque, amendes administratives ou encore pénales.

La détection des logements non conformes aux critères minimaux de salubrité relève avant tout des villes et communes, qui sont les plus proches des réalités de terrain.

Dans les communes qui n'exercent pas la compétence en matière de salubrité, les enquêtes de salubrité sont réalisées par les services régionaux.

Une fois le travail d'enquête terminé, c'est au bourgmestre qu'il appartient, si les circonstances le nécessitent, de prendre un arrêté de police pour mettre fin à une situation non régulière : soit en ordonnant l'exécution de travaux, soit en déclarant l'inhabitabilité du logement. Cette dernière issue implique le relogement du ménage occupant le logement concerné.

En matière de permis de location, ce sont aussi les villes et communes qui sont les chevilles ouvrières du dispositif.

Ce sont également elles qui peuvent établir des constats d'infraction, soit quant au fait qu'un logement continue à être occupé malgré l'existence d'un arrêté d'inhabitabilité, soit en cas de défaut de permis de location, lequel permet à la Région d'infliger une amende administrative.

Une lutte efficace contre le logement indigne ne peut être que le fruit d'une bonne collaboration entre la Wallonie et les villes et communes. Mon cabinet abordera avec l'Union des villes et communes ces questions de la lutte contre les marchands de sommeil et des logements inoccupés ou insalubres lors d'une réunion qui doit se tenir tout prochainement.

Du reste, mon cabinet a également entamé, avec mon administration, un cabinet de révision du cadre réglementaire relatif à la salubrité des logements, afin d'intégrer des standards modernes de confort et de performance énergétique.

En outre, nous travaillons activement à la réforme globale des dispositifs de soutien à la rénovation.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie pour vos précisions. C'est vrai, la lutte contre les logements insalubres et surtout le travail en synergie avec les échevins en charge de ces matières au niveau local sont importants.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « la répartition du pourcentage de
logements sociaux entre les communes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « la répartition du pourcentage de logements sociaux entre les communes ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Madame la Ministre, le bourgmestre MR de Tubize a récemment annoncé son intention de bloquer la construction de 14 logements sociaux sur son entité. En effet, avec 9 % de logements publics comparativement à seulement 1 % dans des communes comme Braine-le-Château, le bourgmestre considère que Tubize supporte une charge disproportionnée en matière de logements sociaux, comme d'autres communes.

Dès lors, plutôt que de poursuivre ce projet, le bourgmestre plaide pour une répartition plus équitable de cette charge entre les communes de la province. Cette situation révèle les difficultés inhérentes à la politique du logement social lorsqu'il s'agit d'en répartir la charge entre les communes.

Les intérêts des bourgmestres pour leur commune semblent aussi, dans une certaine mesure, être en contradiction avec l'objectif de votre Déclaration de politique régionale de répondre à la demande croissante en logements accessibles, notamment en augmentant le nombre de logements sociaux.

Comment concilier ce souci des bourgmestres de répartir équitablement les besoins en logements sociaux avec les objectifs de la DPR, notamment la garantie de l'accès au logement ? Quelles lignes directrices la Région peut-elle insuffler auprès des communes, afin d'assurer une répartition équitable de logements sociaux et d'intégrer une mixité sociale dans chaque commune ? Comment la Région envisage-t-elle de concilier la création de logements accessibles pour les jeunes ménages avec les impératifs de mixité sociale dans les communes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, en préambule, c'est un détail, mais la notion de logement social a été remplacée en date du 1^{er} juin 2017 par celle de logement d'utilité publique. C'est une notion définie par le Code wallon de l'habitation durable. Je ne vais pas vous la citer.

C'est une notion bien plus large, puisqu'elle vise tant les logements pris en gestion auprès d'un propriétaire privé par une agence immobilière sociale que les logements gérés par le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie dans le cadre de l'aide locative, ou encore les logements gérés par la SLSP. C'est une notion très large.

Pour ce qui relève des quotas de logements d'utilité publique, je vous renvoie à la réponse que j'avais apportée à la question de M. Dupont, le 28 janvier 2025, sur le cadastre des logements d'utilité publique.

Notre DPR prévoit que : « Face à la forte demande, le Gouvernement souhaite augmenter le nombre de logements d'utilité publique. À cet effet, le Gouvernement encouragera les propriétaires privés à mettre leurs biens en location, via des opérateurs immobiliers au sens du Code wallon de l'habitat durable. Le Gouvernement développera des partenariats public-privé pour renforcer l'offre de logements d'utilité publique de qualité à un coût abordable. Enfin, afin d'assurer une prévisibilité essentielle des financements, tant pour les acteurs du logement d'utilité publique que pour le secteur de la construction, le Gouvernement instaurera un droit de tirage pour la construction, tenant compte d'un schéma régional de développement du logement d'utilité publique et pour l'achat clé-sur-porte auprès d'acteurs privés ».

Ce schéma régional de développement du logement d'utilité publique aura pour objectif d'identifier les zones où il est prioritairement préférable d'implanter des logements publics au regard de la demande, de l'offre de transports publics, des services publics disponibles et des offres d'emploi ou de formation.

Pour répondre à vos questions, il est évident que dans un contexte de manque de logements abordables, il est indispensable de disposer d'outils performants de recensement et d'inventaire du parc de logements publics.

La mise en place de l'Agence de l'habitation devra permettre de disposer d'un centre d'étude pour l'ensemble du secteur du logement qui sera à même de mener cette mission à bien. Il s'agit d'une réforme de législation ambitieuse et nécessaire.

L'agence et ses pôles locaux du logement seront ainsi outillés en termes de pilotage de la politique du logement. Enfin, il conviendra que les opérateurs locaux gagnent en efficacité pour assumer les objectifs qui leur seront assignés à l'avenir.

Les besoins locaux sont nombreux partout en Wallonie. Les moyens n'étant cependant pas illimités, afin de progresser dans le sens d'une répartition plus efficiente des logements, les futurs programmes de création de logements d'utilité publique seront liés à l'avenir aux besoins recensés de façon objective au sein des pôles locaux du logement.

Il s'agira de tenir compte à la fois de la demande exprimée par les candidats locataires, laquelle est influencée par l'offre actuelle, des difficultés rencontrées par les ménages, notamment dans les communes à forte pression immobilière, et de permettre aux ménages de s'établir à proximité de zones leur offrant des perspectives d'emploi, de formation, de mobilité.

Il s'agira également de diversifier l'offre de logements d'utilité publique pour répondre à ces différents besoins.

M. le Président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces précisions. L'intervention des acteurs locaux comme partenaires pour remplir les objectifs régionaux de la DPR en matière de logement est un élément important. Il est nécessaire de mettre un cadre pour induire un d'équilibre et une solidarité entre les communes.

**Question orale
de M. Laurent Devin
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le risque d'accroissement de pénurie
d'offres locatives en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le risque d'accroissement de pénurie d'offres locatives en Wallonie ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, la crise du logement locatif en Wallonie s'aggrave, comme le souligne la Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique – Federia. En 2024, les loyers ont augmenté de 4,12 %, atteignant en moyenne 827 euros. Avec une offre insuffisante et une demande en hausse, de plus en plus de ménages peinent à se loger.

Comme l'a souligné la représentante de Federia, « la baisse des primes à la rénovation annoncée récemment par le Gouvernement wallon risque d'aggraver encore davantage la pression sur le marché locatif. Il est

primordial de faciliter l'investissement dans la rénovation énergétique plutôt que de le freiner. Sans mesures de soutien claires, de nombreux propriétaires renonceront aux travaux, ce qui limiterait encore davantage l'offre locative disponible ».

Federia alerte également sur les obligations accrues imposées aux propriétaires sans contreparties adaptées, risquant de raréfier encore davantage les logements disponibles et d'accélérer la hausse des loyers. Loin de stimuler l'investissement locatif, votre réforme risque donc d'aggraver la pénurie et d'exclure encore plus de ménages du marché locatif.

Quelle est votre analyse ? S'agit-il d'une nouvelle déconvenue de votre réforme brutale et tant décriée ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter que cette décision réduise l'offre locative et pousse encore plus de ménages dans la précarité ? Surtout, que répondez-vous aux critiques formulées par Federia, qui alerte sur les effets néfastes de votre politique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, la rénovation énergétique du bâti – je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je le répète encore – constitue un enjeu essentiel non seulement pour permettre à la Wallonie de rencontrer ses objectifs climatiques, mais également afin d'assurer que les Wallons trouvent une offre de logements décents.

Le Gouvernement en est tout à fait conscient. C'est pourquoi la décision prise le 13 février dernier consiste bien à maintenir un régime de soutien à l'intention des citoyens. Ce régime temporaire permettant d'enrayer le dérapage budgétaire reste globalement le plus intéressant du pays.

Ce faisant, le Gouvernement a évité l'instauration d'un moratoire, qui aurait pu se justifier, selon certains, eu égard au dérapage budgétaire du régime jusqu'alors en vigueur.

Je vous renvoie, pour le surplus, à mes propos en ce début de séance de commission en réponse aux questions sur la réforme ainsi qu'à notre débat du 25 février dernier.

Il convient ainsi de noter que les primes restent bien accessibles pour les propriétaires bailleurs désireux de rénover un logement mis en location, et ce, même si le logement fait partie d'une copropriété.

Il est évidemment plus aisé de semer le doute, Monsieur le Député, que de prendre des décisions construites et courageuses.

Plutôt que de ressasser le passé sans fin, j'entends, à l'avenir, consacrer toute mon énergie vers la future

réforme globale. Je vous renvoie, pour ses lignes directrices, tant au débat du 25 février dernier qu'aux questions spécifiques en ce début de séance.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Sans commentaire, Monsieur le Président.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les perspectives pour l'habitat alternatif en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les perspectives pour l'habitat alternatif en Wallonie ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, lors du salon Batibouw, il y a quelques semaines, une des thématiques mises en exergue était celle des logements alternatifs : *tiny houses*, colocations, habitats groupés, maisons modulaires, et cetera.

Les habitats légers, comme les *tiny houses*, correspondent à des modes de vie guidés par une plus grande sobriété, ainsi que par la recherche d'un accès au logement à prix réduit. Ils sont aussi parfois vus comme une solution pour la sortie du sans-abrisme. C'est notamment le cas de la Déclaration de politique régionale.

Les habitats groupés, quant à eux, offrent aussi des avantages potentiels intéressants pour les citoyens et les citoyennes, mais aussi pour la collectivité. Je pense aux réponses aux enjeux de densification, éventuellement des services à la population, de maintien de domicile, d'amélioration de la santé et de reprise de vitalité pour les séniors, ainsi que pour l'habitat partagé ou collectif et l'accès au logement à prix réduit.

La Déclaration de politique régionale apparaît assez soutenante par rapport au développement de l'habitat alternatif, que ce soit l'habitat groupé ou l'habitat léger, lesquels sont évoqués plusieurs fois, notamment sous l'angle de l'accès au logement, mais aussi de la simplification réglementaire ou du soutien à l'initiative, qu'elle soit privée ou publique.

Pour ce qui nous concerne, il est opportun de faciliter les procédures et les démarches pour soutenir les différentes formes de logis. Les solutions innovantes et flexibles doivent être soutenues, en particulier

lorsqu'elles vont dans le sens du renforcement de l'accès au logement.

Nous pouvons penser à l'adaptation des normes urbanistiques quand elles constituent un frein excessif au logement, à la création régulée de nouveaux logements par division, restructuration ou extension sur des espaces creux. C'est aussi l'enjeu de la mobilité résidentielle : lorsqu'un logement devient trop grand au fil de l'évolution de la vie, notamment au départ des enfants.

Bref, on a une série de possibilités qui méritent un développement plus large. Lorsque l'on crée un logement à partir de rien, cela prend un temps très important, avec toute une série de questions qui se posent. Lorsque l'on a un logement qui existe déjà et dans lequel on crée de nouveaux logements, on peut aller beaucoup plus vite, en lien avec les possibilités du bâtiment, la situation des lieux et le projet des habitants.

La Déclaration de politique régionale évoque notamment dans vos compétences la fixation d'un cadre légal clair pour ce qui concerne l'habitat groupé, la mise à disposition de terrains pour l'habitat groupé et l'habitation légère, mais également l'augmentation du nombre de logements alternatifs de manière plus générale.

Les associations du secteur, notamment « Habitat et Participation », se sont exprimées à l'occasion du salon que j'évoquais tout à l'heure, avec notamment ce constat que les refus de permis par certaines communes peuvent être liés à une méconnaissance ou à des réticences des pouvoirs locaux vis-à-vis de ces formes alternatives de logement parfois méconnues, peu connues. Cela peut susciter des craintes – très souvent largement disproportionnées ou infondées.

Certaines prescriptions urbanistiques des communes empêchent l'installation d'habitats légers sur des critères subjectifs, alors que ces habitats ont été intégrés au Code wallon de l'habitat durable il y a plusieurs années. Je pense que c'était sous l'impulsion de la ministre De Bue.

Quelle est votre approche globale pour le développement de l'habitat léger et de l'habitat groupé en Wallonie ? Comment avez-vous intégré de manière générale le développement de ces habitats alternatifs dans votre politique ?

De façon plus concrète, comment les acteurs publics du logement sont-ils amenés à s'emparer du sujet ? Où en sont les chantiers en matière de cadre légal proposé par la DPR, également de mise à disposition de terrains publics ou encore de soutien ?

Enfin, comment le Gouvernement réagit-il aux prescriptions des communes lorsqu'elles apparaissent contraires à l'impulsion donnée par le Code wallon de l'habitat durable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Monsieur le Député, depuis plusieurs années, on relève l'émergence d'un type d'habitat alternatif sous la forme d'habitat léger, d'habitat partagé ou d'habitat groupé. Le salon Batibouw s'est emparé très logiquement de cette thématique. Comme vous l'avez noté, la notion d'habitat léger a été consacrée dans le Code du logement en 2019, à l'initiative de la ministre De Bue. C'est d'ailleurs cela qui a conduit à la nouvelle appellation du code.

Dans le cadre des objectifs de la DPR à ce sujet, une rencontre avec les acteurs d'alternatives en matière d'habitat a été organisée à mon cabinet en janvier dernier. Celle-ci a ouvert les discussions autour du renforcement des alternatives en matière d'habitat dans une perspective d'élargissement de l'offre de logements décents et abordables.

Différentes approches ont été relevées, telles que le volet juridique, le volet fiscal et le volet de l'aménagement du territoire. La réflexion doit s'articuler également autour d'autres axes que le simple axe du logement.

Après cette première prise de contact, une nouvelle rencontre est fixée à la fin de ce mois avec les acteurs concernés. Celle-ci devrait me permettre d'identifier les chantiers et notamment les modifications réglementaires qui pourraient être proposées au Gouvernement dans cette optique d'adoption d'un cadre légal clair pour le logement partagé, le logement intergénérationnel ou l'habitat groupé.

S'agissant de logements alternatifs, notamment des habitations légères, pour reloger les personnes sans abri, ce point est mis en lien avec la stratégie « sans-abrisme logement » que nous entamons avec mon collègue Yves Coppieters.

Par ailleurs, je serai attentive à l'évaluation intermédiaire après un an des projets de territoire zéro sans-abrisme qui sera présentée lors du comité d'accompagnement de l'Observatoire wallon du sans-abrisme dans le courant du mois d'avril.

La mise en commun de logements pour plusieurs familles monoparentales sera également une piste examinée dans le cadre de la stratégie de soutien aux familles monoparentales pilotée par mon collègue.

Ces différents leviers me permettront d'affiner les pistes de travail qui composeront ma feuille de route en matière d'habitat alternatif dans les prochaines semaines.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Un vrai potentiel réside dans ces différentes formes d’habitat pour renforcer l’accès au logement, diversifier les solutions et répondre aux envies et aux besoins des personnes.

J’apprécie votre réponse dans laquelle je perçois une volonté d’initiative et d’impulsion. J’ai interrogé ce matin votre collègue en charge de l’Aménagement du territoire. Je l’ai estimé beaucoup plus attentiste : il m’a simplement dressé l’état du cadre réglementaire et surtout, a renvoyé à l’initiative des communes. Certaines communes amènent des critères subjectifs pour empêcher certains développements ; d’où l’intérêt d’une impulsion régionale pour déployer toute la plénitude de ce potentiel.

Votre réponse témoigne d’une volonté de travailler en ce sens et je reviendrai vers vous d’ici quelques mois. Je compte sur vous pour empêcher que les mots de la DPR ne restent que des mots et pour que ceux-ci se traduisent dans la réalité.

**Question orale
de Mme Christie Morreale
à Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « l’explosion des loyers en Wallonie »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à Mme Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l’explosion des loyers en Wallonie ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Madame la Ministre, les loyers en Belgique ont explosé avec +18,3 % entre 2021 et 2025, bien plus que nos voisins, comme le révèle une étude menée par Eric Dor, Directeur des études économiques à l’IÉSEG School of Management. Cette flambée rend difficile, voire impossible l’accès au logement pour des milliers de ménages déjà fragilisés.

L’achat immobilier n’est pas en reste, avec une hausse des prix de 15,3 % en Belgique, plus élevée que chez nos voisins. Vous êtes en fonction depuis maintenant huit mois. Une mesure a été prise sur les droits d’enregistrement, mais elle est peu favorable pour les personnes qui possèdent un logement inférieur à 250 000 euros puisque ce n’est pas suffisant pour l’acheter. Il y a eu la suppression des primes.

Permettez-moi de faire une brève parenthèse puisque je sais que la culture de l’évaluation vous importe. Je le salue généralement dans votre travail. Cependant, sur

une mesure telle que les droits d’enregistrement pour plus de 250 000 euros, aucune évaluation n’est prévue.

J’ai demandé au ministre-président comment il pouvait instaurer une mesure aussi importante sans évaluation, lui qui n’a que ce mot à la bouche. Il n’a pas voulu répondre et ne l’a pas insérée dans le dispositif. Je le regrette. Pour des montants aussi importants, des correctifs sont nécessaires.

Pour le moment, la seule décision qui a été prise, c’est une diminution des crédits alloués aux logements publics de 50 millions d’euros avec la baisse de 60 % des primes à la rénovation qui aggrave encore la situation. Je parlais tout à l’heure d’un commerçant coiffeur-barbier. Celui-ci comptait sur l’acquisition d’un logement doté d’une mauvaise performance énergétique pour lequel il espérait avoir ses primes ; malheureusement, la baisse brutale des aides l’empêche d’accéder à la propriété.

Cette réforme, mal pensée et mal mise en œuvre, risque de freiner les travaux de rénovation énergétique pourtant essentiels pour améliorer la qualité de vie et réduire les charges des locataires. Cela émancipe les gens et nous avons cet objectif – vous l’avez également – de leur permettre d’être bien isolés, de réduire les coûts et d’assumer leurs charges avec leur salaire ; charges non disproportionnées comme elles l’ont été avec l’augmentation énergétique ou l’augmentation des loyers.

Pendant la crise covid, on avait décidé de bloquer le prix des loyers pour les passoires énergétiques. Faute d’accord politique, cette mesure n’a pas pu tenir dans le temps. Aujourd’hui, face à la hausse, comment adopter des mesures concrètes pour garantir un logement locatif accessible et durable pour tous ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l’Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, la tendance haussière des loyers en Belgique au cours de ces cinq dernières années est un fait confirmé par toute une série de sources statistiques.

Je rappelle que, certes, je suis en fonction depuis huit mois, mais c’est aussi un ministre de votre rang qui m’a précédé pendant les cinq dernières années de la législature précédente. Sans nier toutefois la réalité, notons que cette évolution des prix des loyers, ainsi que celle du prix des logements, est inférieure à l’inflation, qui est égale à 20,1 % pour la période des quatre dernières années selon l’indice santé.

La hausse des loyers et des prix de l’immobilier n’est donc pas propre au secteur. Elle résulte d’une situation inflationniste qui perdure dans toute l’Europe. Cette hausse est aussi alimentée par une hausse générale des frais liés à l’immobilier, mais aussi pour les

baillleurs – hausse des coûts de construction, frais intermédiaires de copropriété, et cetera.

Lorsque l'on compare les loyers en Wallonie avec les loyers des pays voisins, il faut aussi prendre en compte le montant nominal des loyers. Souvent, dans les régions limitrophes, ce niveau de loyers était et reste supérieur par rapport à notre Région.

Je vais citer quelques exemples chiffrés : dans le Grand-Duché de Luxembourg, le loyer moyen dépasse 1 100 euros. Il est de 868 euros en Flandre, selon les dernières données des agents immobiliers. À Lille, le loyer moyen était égal à 767 euros à l'automne 2024. À titre de comparaison, le loyer moyen pratiqué en Wallonie en 2024 est de 701 euros, selon l'enquête européenne SILC, Statistics on Income and Living Conditions.

Le montant du loyer moyen en Wallonie reste donc inférieur aux autres Régions et pays limitrophes. Cette forte inflation généralisée de l'économie est expliquée surtout par la crise sanitaire et par la flambée des prix de l'énergie en raison de la guerre en Ukraine qui s'en est suivie.

Si l'on veut bien regarder et comprendre cette hausse des loyers, il faut surtout regarder le taux d'effort, c'est-à-dire la part que représente le paiement du loyer par rapport aux revenus du ménage.

Selon la dernière édition de l'Observatoire des loyers en Wallonie, 1 % des ménages locataires privés dépensent plus de la moitié de leurs revenus au paiement du loyer. Cela passe à 10 % des ménages si l'on prend en compte le loyer, charges comprises.

Par ailleurs, la hausse des loyers doit aussi être comparée avec l'évolution des salaires. En 2023, celle-ci était de 7,7 % selon la BNB, et elle a dépassé l'inflation annuelle en 2022-2023, 4 % selon l'indice des prix à la consommation, ainsi que l'évolution des salaires en moyenne de la zone euro. En 2024, l'augmentation de la rémunération en Belgique correspondait à l'inflation et l'étude de l'IESEG School of Management que vous citez souligne également ce point, si l'on veut être objectif dans ce débat.

Concernant la grille contraignante des loyers, l'expérience de plusieurs pays européens en matière de régulation, y compris la France et l'Allemagne, est riche d'enseignements. Je l'ai déjà dit devant cette Commission, mais je constate que, bien qu'ayant un système de régulation du marché locatif privé, ces pays enregistrent néanmoins une augmentation des loyers, comme le montre l'étude mentionnée.

L'encadrement n'a pas fait bloquer les loyers et, s'il a permis de ralentir leur hausse, c'est de manière modeste. En outre, comme je l'ai déjà expliqué devant cette Commission, divers effets pervers sont aussi à noter lorsque l'on envisage un blocage des loyers.

Je rappelle aussi que la Wallonie avait imposé le gel de l'indexation des loyers des logements ayant le label PEB F ou G pendant un an entre novembre 2022 et octobre 2023. Cette mesure n'a visiblement pas eu les effets escomptés.

Je constate qu'aucun pays n'a procédé à un blocage pur et simple des loyers comme certains le souhaiteraient, pour éviter le risque de freiner l'investissement locatif et d'aggraver encore la pénurie de l'offre locative. Dans les pays limitrophes, les dispositifs de régulation pour tempérer les loyers sur certains segments tiennent toujours compte de l'évolution du marché.

Je rappelle aussi les dispositifs actuellement en place, et notamment les prêts hypothécaires sociaux qui permettent à des familles nombreuses d'être logées décemment au prix de la location, les grands logements à louer étant devenus très rares sur le marché privé.

En conclusion, on peut dire que l'augmentation des loyers doit être mise en parallèle avec l'augmentation des revenus sur la même période et le croisement de ces chiffres montre une croissance moyenne plus importante des revenus que des loyers.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Par correction, vous allez dire une minute quinze supplémentaire pour la ministre, c'était gratuit ?

M. le Président. – Effectivement, mais je serai large avec vous aussi, comme je l'ai été tout au long de cette Commission.

Mme Christie Morreale (PS). – Tout à fait.

Madame la Ministre, je pense que si l'on veut être objectif, il faut tout comparer. Vous n'avez pas dit non plus quel était le salaire moyen au Luxembourg. On sait qu'il est largement supérieur à celui que nous avons en Wallonie. Pour un enseignant, par exemple, il suffit de comparer son salaire pour voir l'énorme différence.

Quand nous étions aux manettes, nous avons souhaité ce blocage des prix des loyers dans un contexte d'augmentation des prix énergétiques, en disant : « Sur quoi peut-on intervenir ? » Personnellement, nous aurions voulu le faire de manière un peu plus large. Il n'y a pas eu de majorité pour maintenir ce dispositif. Je ne comprends pas bien quand vous dites que cela n'a pas eu l'objectif escompté puisque pendant la période dans laquelle cela s'est appliqué, les loyers étaient effectivement bloqués. Ainsi, pendant cette période-là, cela a eu un effet.

On doit travailler sur un équilibre pour freiner l'augmentation injustifiée de certains propriétaires d'immeubles. Il est vrai que l'IWEPS, par exemple, pointait le fait que ce n'étaient d'ailleurs pas

uniquement les multipropriétaires qui augmentaient ces prix, et que c'était bien plus varié. La réponse est sans doute technique et compliquée à mettre en place, mais aujourd'hui vous ne mettez en œuvre aucun mécanisme et l'on a un système qui devient de plus en plus débridé, avec des augmentations qui sont plus importantes que dans les pays limitrophes.

Il nous semble urgent et important – c'est le message que je veux vous faire passer – de travailler sur l'accès à la propriété. Nous en sommes convaincus, car dans les CISP, par exemple, si l'on travaille avec les personnes qui accompagnent les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi, ils nous disent souvent que si l'on règle le problème de logement de ces derniers, alors on pourra leur permettre de remettre le pied à l'étrier. Parfois, ces investissements fondent le socle de vie commun qui permet aux gens de s'émanciper. C'est pour cela que je vous presse le pas afin que vous preniez des mesures pour permettre à chacun d'avoir accès à un logement, ce qui est un droit élémentaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Fontaine, sur « l'avenir du chauffage au bois en Wallonie et son encadrement réglementaire européen » ;
- M. Jacob, sur « l'offre de logements pour les réfugiés ukrainiens » ;
- M. Dupont, sur « la hausse des loyers supérieure à celle observée dans les pays voisins » ;
- M. Collignon, sur « l'absence de mesures du Gouvernement en matière de lutte contre la précarité étudiante » à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 47 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Jori Dupont, PTB
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Olivier Maroy, Président
Mme Christie Morreale, PS
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
Mme Özlem Özen, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
BNB	Banque nationale de Belgique
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
DPR	Déclaration de politique régionale
Edora	Fédération des producteurs d'énergies renouvelables
ETS	Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission)
Federia	Fédération des agents immobiliers francophones de Belgique
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	Journal télévisé
MEBAR	ménages à bas revenus (programme d'octroi de subventions aux ménages à revenu modeste pour l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie)
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
PACE	plan Air-Climat-Énergie
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PV	procès-verbal
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio Télé Luxembourg
RWDH	Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat
SILC	Statistics on Income and Living Conditions (statistiques sur le revenu et les conditions de vie)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SNPC	Syndicat national des propriétaires et copropriétaires
Solwatt	Programme pour développer le solaire photovoltaïque
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
SWCS	Société wallonne du crédit social
SWL	Société wallonne du logement
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
ULB	Université libre de Bruxelles
UWAIS	Union wallonne des agences immobilières sociales